



VYBE - FRANCE

CONDITIONS GENERALES

Applicables au 30 septembre 2020

Les présentes Conditions Générales sont constituées :

- [Conditions Générales d'Utilisation Vybe](#)
- [Convention de Compte Vybe et de Carte Prépayée](#)

En tant que personne majeure et titulaire du compte, vous devez lire attentivement et accepter les présentes Conditions Générales d'Utilisation Vybe et la Convention de Compte et de Carte Prépayée qui forment un tout indissociable, avant d'ouvrir un compte ou d'utiliser les services proposés par Vybe.

Le compte Vybe est un compte de paiement qui s'adresse principalement aux 13-17 ans, sans découvert autorisé, associé à une carte prépayée Mastercard et vous permet d'effectuer des paiements chez les marchands acceptant les cartes Mastercard, les paiements en ligne, retirer de l'argent en espèces, effectuer et recevoir des virements.

Vybe est une société par actions simplifiée au capital de 141 709,50 euros, dont le siège social est situé 14, rue de la Pépinière - 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 853 257 905.

Vybe exerce son activité en tant qu'agent prestataire de services de paiement de la société PPS EU SA, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé Boulevard du Souverain 165, Box 9, 1160 Auderghem, Belgique, immatriculée sous le numéro 0712.775.202, laquelle est un établissement de monnaie électronique agréé par la Banque Nationale de Belgique, autorisé en tant que tel à émettre, gérer et mettre à disposition de la monnaie électronique ainsi qu'à fournir des Services de Paiement. En sa qualité d'agent prestataire de services de paiement, Vybe est enregistrée auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le numéro PPSEFRA000003.

Ces Conditions Générales sont applicables au 30 septembre 2020.

Conditions Générales d'Utilisation Vybe

Applicables au 30 septembre 2020

TABLE DES MATIERES

1.	LA SOCIETE.....	3
2.	L'OFFRE DIGITALE VYBE	3
3.	DEFINITIONS	3
4.	PERIMETRE CONTRACTUEL.....	3
5.	CHAMPS D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES.....	4
6.	OBJET	4
7.	PRESENTATION DE L'OFFRE VYBE	4
8.	CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE	8
9.	TARIFICATION	12
10.	SUSPENSION ET RESILIATION DE L'ACCES AUX SERVICES	12
11.	GARANTIES ET RESPONSABILITES.....	14
12.	RETRACTATION	15
13.	PROPRIETE INTELLECTUELLE	15
14.	DONNEES A CARACTERE PERSONNEL.....	15
15.	SECRET DES INFORMATIONS	16
16.	DUREE.....	17
17.	STIPULATIONS GENERALES.....	17
18.	DROIT APPLICABLE – JURISDICTION	19
	ANNEXE 1 - DEFINITIONS.....	20

1. LA SOCIETE

Vybe est une société par actions simplifiée au capital de 141 709,50 euros, dont le siège social est situé 14, rue de la Pépinière - 75008 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 853 257 905 (« **Vybe** » ou la « **Société** »).

Vybe exerce son activité en tant qu'agent prestataire de services de paiement de la société PPS EU SA, société anonyme de droit belge, dont le siège social est situé Boulevard du Souverain 165, Box 9, 1160 Auderghem, Belgique, immatriculée sous le numéro 0712.775.202, laquelle est un établissement de monnaie électronique agréé par la Banque Nationale de Belgique (ci-après « **PPS EU** »), autorisé en tant que tel à émettre, gérer et mettre à disposition de la monnaie électronique ainsi qu'à fournir des Services de Paiement. En sa qualité d'agent prestataire de services de paiement, Vybe est enregistrée auprès de la Banque Nationale de Belgique sous le numéro PPSEFRA000003.

Vybecard.com est un site édité par la société Vybe (le « **Site** »), et est hébergé par Digital Ocean, sur les serveurs du datacenter de Digital Ocean situé à Francfort, en Allemagne.

2. L'OFFRE DIGITALE VYBE

Vybe propose une approche moderne et sécurisée de la gestion de l'argent de poche entre parents et ados, avec une offre digitale de services de paiement dédiée aux 13 – 17 ans et aux jeunes actifs (l'« **Offre Digitale** » ou l'« **Offre** »).

L'Offre se caractérise par l'ouverture d'un compte de paiement (le « **Compte** ») et la souscription d'une carte prépayée de type Mastercard associée (la « **Carte** »), ouvert et émis par PPS EU.

Le Compte et la Carte et les services y associés sont plus amplement décrits ci-après.

3. DEFINITIONS

Sauf stipulation contraire, les termes et expressions commençant par une lettre majuscule dans les présentes conditions générales d'utilisation, qui s'entendent indifféremment du singulier ou du pluriel, du masculin ou du féminin, ont la signification qui leur est attribuée en **Annexe 1** des présentes.

4. PERIMETRE CONTRACTUEL

Le contrat liant le Titulaire (le cas échéant représenté par son Parent) et la Société est composé (i) des présentes conditions générales (les « **CG Vybe** »), accessibles à tout moment via le Site ou l'Application et (ii) du dossier d'ouverture comprenant l'ensemble des informations et documents transmis par le Titulaire et/ou son Parent lors de l'ouverture du Compte.

Le Titulaire du Compte est par ailleurs soumis aux conditions générales Vybe émises par PPS EU (les « **CG PPS Vybe** », et, avec les CG VYbe, les « **Conditions Générales** »), portant sur le Compte et la Carte, lesquelles forment un tout indissociable avec les CG Vybe, et qui sont également accessibles à tout moment, via le Site ou l'Application.

Les Conditions Générales sont disponibles à tout moment via le Site à l'adresse suivante - [lien](#).

5. CHAMPS D'APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les Conditions Générales s'appliquent de façon exclusive entre la Société et tout souscripteur de l'Offre Vybe.

Tout Titulaire de Compte et tout Parent de Titulaire mineur sont invités à lire attentivement les Conditions Générales, celles-ci ayant valeur contractuelle, et constituent un accord juridiquement contraignant conclu entre eux et la Société en cas de souscription à l'Offre Vybe.

Les Services proposés par Vybe sont exclusivement réservés aux Titulaires et, le cas échéant, à leurs Parents, à l'exclusion de toute autre personne.

Toute utilisation des Services emporte de plein droit l'application et la pleine acceptation des Conditions Générales, dans leur version en vigueur à la date de l'utilisation.

Vybe se réserve le droit de mettre à jour et de modifier librement, à tout moment, les Conditions Générales ou toute composante de celles-ci, après en avoir informé préalablement les Titulaires et/leurs Parents le cas échéant.

Tout Titulaire et/ou Parent qui refuserait la nouvelle version des Conditions Générales à compter de leur date d'entrée en vigueur sera alors tenu de cesser l'utilisation des Services, le refus entraînant de plein droit la clôture du Compte et l'inactivation de la Carte.

Toute modification prendra effet à compter de sa publication sur le Site et ne s'appliquera qu'aux Titulaires et/ou Parents utilisant les Services postérieurement à son entrée en vigueur.

6. OBJET

Les Conditions Générales ont pour objet de (i) préciser l'Offre, (ii) déterminer ses conditions d'accès et les modalités de souscription et (iii) régir les relations entre tout Titulaire, son Parent le cas échéant et Vybe, en vue de l'ouverture et la mise à disposition, par l'intermédiaire de PPS EU, du Compte, de la Carte et des Services de Paiement attachés au Compte.

7. PRESENTATION DE L'OFFRE VYBE

Dans le cadre de son Offre, Vybe propose les services ci-dessous à chaque Titulaire de Compte.

À tout moment, ces services pourront être complétés et/ou amendés par la Société.

7.1. LE COMPTE

Le Compte est un compte de paiement personnel en euros n'autorisant pas de découvert.

Des euros peuvent y être déposés, virés, crédités et/ou retirés, sous réserve de toutes limitations éventuelles prévues par les CG PPS Vybe, notamment quant aux montants crédités mensuellement et annuellement. Les fonds sont utilisables par le titulaire du Compte (le « **Titulaire** »), et sont, le cas échéant, si le Titulaire est Mineur, sous la supervision et le contrôle, avec faculté d'intervention, de son ou ses représentants légaux (le « **Parent** »).

Le Compte est ouvert dans les livres de PPS EU, établissement de monnaie électronique agréé par la Banque Nationale de Belgique autorisée en tant que tel à émettre, gérer et mettre à disposition de la monnaie électronique ainsi qu'à fournir des services de paiement.

A chaque Compte est attaché un numéro unique dénommé IBAN.

Le Compte permet la réalisation des opérations suivantes :

- Des opérations au débit, sous réserve que le Compte dispose de la provision nécessaire à cet effet : enregistrement de paiements réalisés par la Carte, émission de virements ; et
- Des opérations au crédit : réception de virements ou de crédit via carte bancaire.

Le Compte est géré par l'intermédiaire de l'Application et/ou du Portail Parent.

Le solde du Compte correspond à la différence entre les opérations au crédit et les opérations au débit. Il doit toujours être créditeur, sous peine de refus des paiements présentés.

L'ensemble des opérations du Compte fera l'objet d'un relevé mensuel, accessible via l'Application ou le Portail Parent.

Outre la consultation du solde, le Compte permet la réalisation des opérations suivantes :

- Virements bancaires ;
- Enregistrement de comptes de bénéficiaires ;
- Mise en place de toutes notifications et alertes ;
- Gestion de la Carte (en particulier, toute opposition sur celle-ci) ;
- Impression du relevé d'identité bancaire du Compte ;
- Mise à jour des informations personnelles ; et
- Communication de documents.

L'ensemble des Opérations de paiement sur le Compte sont initiées par le Titulaire, via l'Application.

7.2. LES SERVICES DE PAIEMENT

7.2.1. Virements bancaires (SEPA)

Vybe permet de réaliser tous virements SEPA par l'intermédiaire de l'Application. La mise en place d'un virement requiert la communication à Vybe des références IBAN et BIC du compte et de la banque du destinataire.

La mise en place et la réalisation des virements sont gratuites.

Vybe se réserve la faculté de refuser l'exécution de tout virement ordonné par un Titulaire qui aurait pour effet de rendre le Compte débiteur, le Titulaire du Compte devant s'assurer de disposer des fonds nécessaires avant toute exécution d'un virement.

A tout instant, le Titulaire et tout Parent d'un Titulaire Mineur pourront consulter l'historique des virements, ajouter de nouveaux bénéficiaires ou en supprimer, mettre en place des virements différés et le cas échéant, récurrents, et procéder à tout virement, sous réserve que le Compte soit créditeur.

Toute réclamation portant sur l'exécution d'un virement devra être réalisée dans un délai de 12 mois suivant sa réalisation et être justifiée par un juste motif. Dans ce cadre, Vybe aura la faculté de demander tout justificatif.

7.2.2. Carte

La Carte est une carte prépayée personnelle, de type Mastercard, soumise à autorisation systématique et débit immédiat, susceptible d'être bloquée à tout moment par le Titulaire via l'Application Vybe ou par son Parent, via le Portail Vybe.

La Carte est émise par PPS EU.

La Carte permet de réaliser tout paiement, en France ou à l'International, en magasin ou en ligne, sans frais, sous réserve de toute stipulation contraire prévue par les CG PPS Vybe, notamment tous frais de change.

La Carte permet également la réalisation de retraits, en France ou à l'étranger, sous réserve (i) que le Compte soit approvisionné avant le paiement ou le retrait et le demeure après et (ii) des éventuels frais de change en cas de retrait en devises.

Des frais sont applicables après un certain nombre de retraits en France ou dès le premier retrait à l'étranger et sont indiqués dans les CG PPS Vybe.

En cas de paiement ou de retrait dans une devise autre que l'euro, Vybe appliquera un taux de conversion, lequel pourra donner lieu à une éventuelle régularisation sur le Compte post opération.

La Carte est personnelle et ne peut être prêtée par son Titulaire. Son utilisation requiert sa signature préalable au verso et son activation via l'Application.

La Carte fonctionne au moyen d'un code confidentiel à 4 chiffres qui sera transmis à son Titulaire via l'Application et après l'activation de la Carte. En cas de composition erronée du code ou du cryptogramme à trois reprises, la Carte est automatiquement désactivée. Elle peut faire l'objet d'une réactivation en contactant le service client de la Société.

La Carte comporte une durée de validité au-delà de laquelle elle deviendra inactive. Préalablement à son échéance, une nouvelle Carte sera adressée à son Titulaire.

A tout instant, le Titulaire peut bloquer la Carte au moyen de l'Application et son Parent au moyen du Portail Parent ou en contactant le service client de la Société.

Les opérations de retrait requièrent l'utilisation de distributeurs acceptant les cartes Mastercard.

La Carte est soumise à des plafonds partiellement modifiables, via le Portail Parent ou l'Application.

En cas de vol ou de perte de la Carte, tout Titulaire est tenu de désactiver sa Carte via l'Application et/ou le Portail Parent et faire opposition dans les meilleurs délais. Les paiements effectués via la Carte avant opposition demeurent à la charge du Titulaire si ceux-ci ont été faits avec composition du code secret ou en cas d'agissants frauduleux du Titulaire ou de négligence grave de ce dernier.

7.2.3. Service GooglePay

Vybe est partenaire de Google Pay et offre au Titulaire la possibilité d'utiliser ce service proposé par Google.

Google Pay est un moyen sécurisé, simple et rapide de régler ses achats en ligne, dans les applications mobiles et dans les magasins acceptant ce mode de paiement. Google Pay permet également de stocker des cartes de fidélité.

En utilisant ce service, les informations de paiement sont sécurisées au moyen de plusieurs niveaux de sécurité.

L'utilisation de Google Pay requiert l'acceptation des conditions générales de Google Pay, accessibles sur le site Google Pay ou en cliquant sur le lien suivant : <https://support.google.com/pay/answer/7020860?hl=fr>

En acceptant les présentes conditions, tout Parent d'un Titulaire mineur donne son accord pour l'activation du service Google Pay par le Titulaire, étant précisé que ce service peut être désactivé à tout moment via le Portail Parent.

7.2.4. Autres services

Vybe se réserve la faculté de proposer tout autre service jugé utile, selon les fonctionnalités et moyens techniques estimés les plus appropriés pour rendre lesdits services.

7.3. AUTRES OPERATIONS

Dans l'hypothèse où le Compte ferait l'objet d'une saisie par une administration ou tout autre créancier disposant d'un titre exécutoire, Vybe informera le créancier, conformément aux dispositions légales en vigueur, du solde du compte et bloquera celui-ci pour une période de 15 jours, étant précisé que Vybe aura la faculté de ne bloquer le Compte qu'à hauteur du montant saisi et des éventuels frais y afférents.

En cas de saisie du Compte, Vybe en informera le Titulaire et son Parent le cas échéant, si le Titulaire est Mineur et aura la faculté de facturer tous frais d'intervention.

Le Titulaire disposera de la faculté de contester la saisie réalisée conformément aux dispositions légales.

7.4. LES OFFRES DE DIVERTISSEMENT / LE CASHBACK

En complément des Services de Paiement ci-dessus visés, Vybe offre de manière régulière à ses clients la possibilité de profiter d'offres commerciales multiples : réductions auprès de restaurants et fast-food, places de concerts à prix réduit, participation à des événements, remboursements sous forme de Cashback, etc.

Afin d'offrir des offres toujours plus personnalisées et compatibles avec les centres d'intérêts de ses clients, Vybe réalise des analyses des données de ses Titulaires, de manière anonyme, afin d'identifier leurs goûts et centres d'intérêts et initier des opérations de marketing ciblées et négocier des avantages avec ses partenaires dans l'intérêt des Titulaires, ce que ces derniers et leurs Parents le cas échéant reconnaissent et acceptent expressément, sous réserve de leurs droits en matière de Données Personnelles.

Ces offres toujours plus personnalisées et compatibles avec les centres d'intérêts de ses clients, requièrent la réalisation, par Vybe, grâce à son partenaire Paylead (921 725 579 RCS Bordeaux), d'analyses des données des Titulaires, de manière anonyme, afin d'identifier leurs goûts et centres d'intérêts et initier des opérations de marketing ciblées et négocier des avantages avec des partenaires dans l'intérêt des Titulaires. Ces derniers et leurs Parents reconnaissent et acceptent expressément ces analyses, sous réserve des droits dont ils bénéficient en matière de Données Personnelles, exerçable à tout moment. Pour ce faire, le Titulaire et son Parent sont invités à se reporter aux stipulations de l'article 14 « Données à Caractère Personnel » ci-dessous.

Par ailleurs, lors de l'inscription à toute offre, le Titulaire sera invité à accepter les conditions de Paylead et sa politique de confidentialité, lesquels sont accessible sur le site Paylead <https://www.paylead.fr/fr>

En vue de la bonne exécution des opérations de Cashback, Paylead fournit à Vybe une solution dénommée ALO® (Account Linked Offers®) qui permet d'identifier parmi les paiements effectués par le Titulaire, les ventes qui font l'objet du versement d'une commission de type Cashback par un commerçant partenaire de Paylead. Cette dernière a également la charge de collecter les commissions et de les reverser à Vybe. Dans ce cadre, Paylead a recours à un prestataire agréé de services de paiement, MangoPay, sous le numéro CIB 74521.

Le Titulaire et tout Parent, le cas échéant, sont également informés que Paylead effectuera des analyses des données personnelles des Titulaires afin de lui permettre d'améliorer son offre de service, étant précisé que le Titulaire et son Parent disposent de la faculté de s'y opposer en adressant une demande en ce sens à Paylead, via l'adresse suivante dpo@paylead.fr.

Tout Cashback sera versé selon les conditions et modalités prévues par l'offre, telles que précisées au moment de sa souscription. En cas de non-versement, le Titulaire et/ou son Parent seront invités à se rapprocher du service client de Vybe, en adressant un email à support@vybecard.com.

7.5. LE PARRAINAGE

Vybe propose aux Titulaires un système de parrainage. Pour en bénéficier, le Titulaire, en sa qualité de parrain, doit disposer d'un Compte ouvert et actif et transmettre à la personne qu'il parraine son lien de parrainage.

Le Parrainé devra alors faire une demande d'ouverture de Compte en renseignant le code de parrainage transmis par son parrain.

Si la demande d'ouverture de Compte aboutit, les Comptes du parrain et du parrainé seront crédités chacun d'un montant de 2 euros, et ce, autant de fois que de nouveau parrainage.

Le nombre de parrainage est illimité.

Vybe se réserve toutefois le droit de mettre un terme à tout instant au parrainage ou d'en modifier les conditions et le montant, ce que le Titulaire et son Parent, le cas échéant, reconnaissent et acceptent.

En cas de constatation d'irrégularités dans le cadre du parrainage, Vybe aura la faculté de prendre toute mesure adéquate afin de faire cesser ces irrégularités, en ce compris, la suspension ou la clôture du Compte du Titulaire concerné et/ou de tout parrainé, s'ils sont à l'origine de ces irrégularités.

8. CONDITIONS D'ACCES ET MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE

8.1. CONDITIONS D'ACCES A L'OFFRE

L'accès à l'Offre requiert, outre l'acceptation des Conditions Générales, le respect, par le Titulaire et son Parent le cas échéant, si le Titulaire est Mineur, des conditions suivantes :

(i) S'agissant du Titulaire :

(a) être résidant fiscal français ou de nationalité française ;

- (b) disposer d'un téléphone mobile personnel, d'un numéro et d'une adresse électronique personnelle ;
 - (c) disposer d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne, titre de séjour français ou passeport) ;
 - (d) s'il est Mineur, avoir l'autorisation d'un de ses représentants légaux pour l'ouverture du Compte et la délivrance de la Carte ; et
 - (e) s'il est majeur ou mineur émancipé, disposer d'un compte bancaire à son nom dans un établissement bancaire situé dans l'Union Européenne.
- (ii) S'agissant du Parent d'un Titulaire Mineur :
- (a) être résident fiscal français ou de nationalité française ;
 - (b) disposer d'un téléphone mobile personnel et d'une adresse électronique personnelle ;
 - (c) disposer d'un compte bancaire à son nom dans un établissement bancaire situé dans l'Union Européenne ;
 - (d) disposer d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité d'un pays membre de l'Union Européenne, titre de séjour français ou passeport) ; et
 - (e) disposer du droit de représenter le Titulaire Mineur et être à même d'en justifier sur simple demande de la Société.

Le non-respect de l'une quelconque des conditions susvisées autorisera la Société à suspendre le Compte et la Carte et à mettre un terme au Contrat par simple notification au Titulaire du Compte et à son Parent le cas échéant.

8.2. MODALITES DE SOUSCRIPTION ET DE FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE

8.2.1. Modalités de souscription

La souscription à l'Offre Vybe se fait par l'intermédiaire de l'application Vybe (l' « **Application** »), disponible sur l'AppStore ou le PlayStore, à télécharger via son téléphone portable.

En souscrivant à l'Offre via l'Application Vybe, le Titulaire et son Parent le cas échéant acceptent :

- (i) d'ouvrir le Compte, via la Société, auprès de PPS EU ; et
- (ii) de souscrire la Carte associée au Compte.

A cette fin, le Titulaire, et si celui-ci est Mineur, son Parent, s'engagent :

- (a) A compléter les informations demandées par l'Application et/ou le Portail Parent

Si le Titulaire est Mineur, celui-ci se verra attribuer un lien à transmettre à son Parent, en vue de l'activation du Compte.

A partir du lien transmis par le Titulaire Mineur, le Parent sera invité à créer un compte parent sur le portail Parent, accessible via l'URL <https://admin.vybecard.com/> (le « **Portail Parent** »). Dans ce cadre, il lui sera demandé de transmettre différentes informations, dont son email et son numéro de téléphone portable, et de créer un mot de passe sécurisé lui permettant d'accéder ultérieurement au Portail Parent, lequel permet de superviser et contrôler le Compte du Titulaire Mineur.

- (b) A transmettre l'ensemble des informations et documents demandées par Vybe aux fins de la validation et du contrôle de l'identité du souscripteur, en particulier, toute pièce d'identité (du Titulaire et du Parent le cas échéant), une copie du livret de famille et toute photo permettant de justifier de l'identité.
- (c) A procéder à la vérification ultime faite par l'intermédiaire d'Ubble, éditeur de logiciel SAAS, expert de la vérification d'identité en ligne hautement sécurisée afin d'éviter toute tentative de fraude et/ou d'usurpation d'identité.
- (d) A accepter expressément les Conditions Générales en cochant la case à cet effet dans le cadre du processus d'inscription.
- (e) A signer tous documents qui seraient demandés le cas échéant, en particulier, par PPS EU.

Au terme du processus d'inscription, le dossier d'inscription sera alors traité et analysé par Vybe. Si le dossier d'inscription est accepté et validé par Vybe, le Compte sera alors créé et activé et la Carte commandée et adressée à l'adresse mentionnée par le Titulaire, ou son Parent si celui-ci est Mineur.

Une fois le Compte créé et activé, son Titulaire et/ou son Parent auront la faculté de l'approvisionner par virement bancaire.

Dans l'hypothèse où les informations demandées lors de la création du Compte viendraient à être modifiées totalement ou partiellement, le Titulaire (ou le Parent, selon le cas) devra les mettre à jour dès que possible via l'Application ou le portail Parent.

Vybe se réserve le droit de demander tout élément supplémentaire jugé nécessaire pour renforcer la connaissance client, et afin de procéder à la validation du dossier d'inscription.

Le Titulaire et/ou son Parent sont informés que Vybe et PPS EU peuvent accepter ou refuser d'ouvrir un Compte, sans qu'un éventuel refus puisse donner lieu à indemnisation ou motivation.

8.3. ACCES AU COMPTE

L'accès au Compte se fera :

- (i) pour le Titulaire, exclusivement par l'intermédiaire de l'Application ;
- (ii) pour le Parent, en cas de Titulaire Mineur, par l'intermédiaire du Portail Parent de gestion du Compte

L'Application est disponible sur le Play Store et l'App Store, lesquels requièrent l'utilisation d'un identifiant et d'un mot de passe propre au Titulaire.

L'utilisation de l'Application requiert de disposer d'un smartphone connecté à internet. L'utilisation du Portail Parent requiert l'utilisation de tout appareil permettant de naviguer sur internet et un navigateur web.

La Société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des difficultés de téléchargement de l'Application à partir du Play Store ou de l'App Store ou d'accès au Portail Parent pour des raisons extérieures au site du Portail Parent.

La mise à disposition et l'accès au Portail Parent sont gratuits, sous réserve des éventuels frais de connexion à internet qui restent à la charge du Titulaire et/ou du Parent considéré.

Aux fins de sécuriser l'accès au Compte et les opérations susceptibles d'être réalisées via l'Application, le Titulaire ou selon le cas, son Parent, devra saisir son identifiant et un mot de passe. Le Titulaire devra par ailleurs créer, via l'Application, un code de sécurité nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

Le Titulaire et son Parent le cas échéant, sont informés que leur identifiant, mot de passe et code de sécurité sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés qu'à leur demande, avec l'accord du Parent si le Titulaire est Mineur. Le Titulaire et son Parent le cas échéant s'engagent à mettre tout en œuvre pour les conserver secret et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit, à toute personne tierce.

Le Titulaire et son Parent, le cas échéant, sont entièrement responsables de l'utilisation du code de sécurité et de la garde de celui-ci.

De manière générale, le Titulaire et son Parent, le cas échéant, assument seuls la responsabilité des matériels utilisés pour se connecter au Compte et de la sécurité desdits matériels.

Dans l'hypothèse où le Titulaire et/ou son Parent, le cas échéant, auraient connaissance d'un accès frauduleux au Compte et/ou au Portail Parent ou d'une utilisation frauduleuse de la Carte, à partir de leur identifiant et/ou mots de passe, ils s'engagent à en informer sans délai la Société afin que celle-ci puisse suspendre, selon le cas, le Compte, la Carte et/ou l'identifiant et le mot de passe concernés et les réinitialiser.

Dans le cas où le Titulaire Mineur deviendrait majeur ou serait émancipé par décision de justice, avant sa majorité, l'ensemble des droits sur le Compte et la Carte lui seront attribués de plein droit, sans que son Parent ne puisse s'y opposer. Toutefois, le Titulaire devenu majeur ou émancipé disposera de la faculté de maintenir le Portail Parent actif s'il le souhaite, le maintien du Portail Parent valant alors autorisation donnée à la Société de maintenir l'accès du Compte au Parent.

8.4. FONCTIONNEMENT DU COMPTE

8.4.1. Approvisionnement du compte

Une fois le Compte créé, le Titulaire, ou son Parent selon le cas, aura la faculté de l'approvisionner par voie de virement bancaire.

Le Titulaire et son Parent, le cas échéant, sont informés des limitations imposées par PPS EU et mentionnées dans les CG PPS Vybe.

Les sommes déposées sur le Compte du Titulaire restent sa propriété pleine, entière et exclusive, ce que Vybe reconnaît expressément, sous réserve du droit consenti le cas échéant au Parent d'intervenir sur le Compte, avec faculté pour lui de retirer lesdites sommes à tout moment s'il le souhaite.

8.4.2. Utilisation du Compte et de la Carte

Les opérations sur le Compte et via la Carte sont illimitées, sous réserve que le Compte soit en permanence approvisionné et des limitations contractuelles prévues par les CG PPS Vybe

Le Titulaire et son Parent le cas échéant s'engagent à ne pas utiliser le Compte et la Carte à des fins contraires aux dispositions légales en vigueur, notamment aux fins de blanchiment d'argent ou à d'autres fins criminelles.

8.5. DISPONIBILITE DU COMPTE ET DES SERVICES

Vybe fera ses meilleurs efforts pour permettre un accès au Compte et aux autres Services de manière permanente.

Par dérogation, Vybe se réserve le droit de suspendre à tout instant et de manière provisoire l'Application ou le Portail Parent afin de procéder à leur mise à jour ou à toute opération de maintenance, sans que cette suspension momentanée des Services n'engage sa responsabilité.

Afin de limiter tout désagrément pour les Titulaires et les Parents le cas échéant, Vybe les avisera préalablement de toute opération de maintenance.

9. TARIFICATION

Sauf stipulation spécifique contraire, l'ouverture du Compte, l'obtention de la Carte et l'accès aux autres services de l'Offre sont gratuits.

Tous services payants, en particulier, ceux proposés par les partenaires de la Société, font l'objet d'une mention expresse lors de leur souscription.

En cas de mise en place de services payants ou de modification quant à la gratuité des Services actuels, la Société en informera les Titulaires (et leur Parent le cas échéant) et publiera sur le Site et l'Application son guide tarifaire, lequel sera accessible à tout moment.

10. SUSPENSION ET RESILIATION DE L'ACCES AUX SERVICES

10.1. CLOTURE DU COMPTE ET DES SERVICES ASSOCIES

10.1.1. Résiliation par tout Titulaire

Les Services proposés par Vybe le sont à durée indéterminée. Tout Titulaire de Compte dispose de la faculté de le clôturer et, plus généralement, de mettre un terme aux Services sur simple demande faite par courriel auprès du service client adressée à l'adresse suivante : support@vybecard.com ou par courrier adressé au siège social de la Société.

En cas de clôture du Compte par son Titulaire, ou son Parent si le Titulaire est mineur, Vybe prendra acte de la résiliation dans les cinq (5) jours ouvrés suivant la réception de tout courriel ou de tout courrier à cet effet.

Le solde créditeur du Compte sera restitué par Vybe au Titulaire ou à son Parent, au terme d'un délai maximum de trente (30) jours ouvrés suivant la réception du courriel et/ou du courrier, par voie de virement bancaire sur le compte bancaire dont les coordonnées seront communiquées par le Titulaire ou son Parent à Vybe. A défaut de communication des coordonnées du compte bancaire destinataire des fonds, Vybe conservera les sommes le temps d'obtenir lesdites coordonnées.

La clôture du Compte entrainera automatiquement et de plein droit, sans formalité additionnelle, l'inactivité de la Carte.

10.1.2. Résiliation ou suspension par Vybe

Vybe dispose également de la faculté de faire résilier ou de suspendre tout Compte :

- moyennant un préavis de trois mois, sans motif, ou
- immédiatement, en cas de comportement gravement répréhensible tel que défini par les dispositions de l'article 313-12 du code monétaire et financier, notamment, en cas de constatation d'opérations irrégulières sur le Compte (fraude, impayés répétés, blanchiment d'argent, etc.) ou de non-respect des Conditions Générales ou en cas de clôture par PPS EU du Compte.

Le choix entre la résiliation et la suspension appartient à la Société.

En cas de résiliation du Compte à l'initiative de Vybe, Vybe invitera son Titulaire (ou tout Parent le cas échéant) à transmettre les coordonnées d'un autre compte en vue de procéder au virement du solde créditeur du Compte, lequel sera restitué à son Titulaire au terme d'un délai maximum de trente (30) jours ouvrés suivant la réception de la réponse du Titulaire (ou du Parent), par voie de virement bancaire.

En cas de suspension, le Compte pourra être réactivé sur demande du Titulaire et/ou de son Parent le cas échéant, et ce, sous un délai de quinze jours suivant la suspension, sous réserve que la cause à l'origine de la suspension ait pu être levée.

Tout décès d'un Titulaire entraîne de plein droit la suspension immédiate de la Carte et du Compte puis sa fermeture dans les trente jours suivant le transfert du solde au notaire en charge de la succession.

10.2. COMPTE INACTIF

Conformément aux dispositions de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier, Vybe recensera, pour le compte de PPS EU, chaque année la liste des Comptes ouverts par les Titulaires (ou leurs Parents le cas échéant) devenus inactifs.

Un compte est considéré comme inactif :

1° Soit à l'issue d'une période de douze mois au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

a) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et débit par l'établissement tenant le compte de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance ;

b) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, auprès de cet établissement ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

2° Soit, si son titulaire est décédé, à l'issue d'une période de douze mois suivant le décès au cours de laquelle aucun de ses ayants droit n'a informé l'établissement tenant le compte de sa volonté de faire valoir ses droits sur les avoirs et dépôts qui y sont inscrits.

En cas de compte inactif, Vybe en informera le Titulaire ou son Parent, le cas échéant, ou ses ayants droit connus, au nom et pour le compte de PPS EU, par tout moyen à sa disposition et leur indiquera les conséquences qui y sont attachées, en particulier quant au sort des fonds, lesquels seront transférés à la Caisse des Dépôts et Consignations dans les délais légaux et réglementaires.

En complément du transfert susvisé, Vybe aura également la faculté de suspendre avec effet immédiat la Carte dès l'inactivité du Compte. En pareille situation, la Carte pourra être réactivée par son Titulaire en contactant la Société.

11. GARANTIES ET RESPONSABILITES

11.1. PRINCIPE

Vybe fait ses meilleurs efforts afin de rendre l'Application et le Portail Parent disponibles à tout moment, et ce, tout au long de l'année.

Vybe est soumise à une obligation de moyens au titre des Services proposés, à l'exclusion de toute obligation de résultat.

11.2. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

Vybe ne consent aux Titulaires de Compte et/ou de Carte aucune garantie de disponibilité de l'Application et du Portail Parent et ne saurait voir sa responsabilité engagée en cas de suspension, d'interruption, de difficultés d'accès ou de non-disponibilité de l'Application ou du Portail Parent ou de dysfonctionnement du Compte et/ou de la Carte qui serait corrigés à brève échéance.

Vybe décline également toute responsabilité au titre de toute perte de données, survenance de tous bugs informatiques ou de tous dommages consécutifs à toute intrusion frauduleuse d'un tiers sur l'Application ou le Portail Parent, eux-mêmes consécutifs à toute faute ou négligence volontaire ou involontaire d'un Titulaire et/ou d'un Parent.

A titre de condition expresse du consentement de Vybe au titre de son Offre, sa responsabilité à l'égard de tout Titulaire et/ou Parent d'un Titulaire ne saurait être supérieure aux opérations contestées sur le Compte dudit Titulaire au cours des treize (13) derniers mois précédant l'engagement de sa responsabilité par le Titulaire ou le Parent concerné.

En tout état de cause, Vybe ne saurait être responsable de tout dommage indirect causé à un Titulaire et/ou à son Parent, quel qu'en soit la cause.

Vybe ne sera pas non plus responsable des offres commerciales de ses partenaires et de toutes conséquences attachées ou en ayant résulté pour les Titulaires les ayant acceptées.

11.3. RESPONSABILITE DU TITULAIRE ET/OU DE SON PARENT

Tout Titulaire et/ou Parent de Titulaire est seul responsable de la confidentialité de ses identifiants et mots de passe et/ou de toute utilisation faite par lui de l'Application et des conséquences y attachées.

Tout Titulaire et/ou Parent de Titulaire s'interdit de porter atteinte, de quelque manière que ce soit, à l'Application et au Portail Parent et de faire une utilisation de ceux-ci non conformes à leur finalité.

Les Titulaires et leurs Parents le cas échéant sont seuls responsables des informations communiquées à la Société et de leur éventuelle mise à jour.

Tout Titulaire et/ou Parent de Titulaire garantit la Société contre toute action de tiers consécutive à tout manquement aux présentes CG Vybe, qu'ils s'engagent à respecter.

12. RETRACTATION

A compter de sa souscription à l'Offre, tout Titulaire (ou son Parent le cas échéant) bénéficie, conformément aux dispositions légales applicables, d'un droit de rétractation exerçable pendant 14 jours, et ce, sans frais ni pénalité de quelque nature qu'ils soient.

Toute utilisation de ce droit par un Titulaire (ou son Parent) emporte de plein droit résiliation du contrat le liant à la Société, avec effet immédiat.

Toute demande de rétractation devra être accompagnée de la communication d'un relevé d'identité bancaire afin de permettre à la Société de virer le solde du compte bancaire, déduction faite de tout avantage dont aurait bénéficié le Titulaire se rétractant, résolu de plein droit du fait de la rétractation.

13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Tous droits de propriété intellectuelle appartenant à la Société ou à PPS EU demeurent leur propriété exclusive.

La marque Vybe, son logo, son Application, le portail Parent, toute documentation éventuelle y afférent et tous documents mis à la disposition du Titulaire et/ou du Parent par Vybe s'entendent d'œuvres originales et constituent des droits de la propriété intellectuelle protégés qui sont et demeurent l'entière et exclusive propriété de Vybe.

Vybe concède au Titulaire et au Parent dans le cas où le Titulaire serait mineur ou non émancipé, un droit personnel, non exclusif, non cessible et non transférable d'utilisation de l'Application et du Portail Parent, pendant toute la durée du Contrat.

Le droit d'utilisation s'entend du droit de mettre en œuvre et d'utiliser l'Application s'agissant du Titulaire, et du Portail Parent s'agissant du Parent, conformément à leur destination. Toute utilisation de l'Application ou du Portail Parent à d'autres fins est interdite, en particulier toute adaptation, modification, traduction, arrangement, diffusion, sans que cette liste ne soit limitative.

14. DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Vybe s'engage à traiter l'ensemble des Données Personnelles de tout Titulaire et de tout Parent auxquelles elle aura accès dans le cadre de l'exécution des présentes en conformité avec les réglementations en vigueur applicables au traitement des données à caractère personnel et à la protection de la vie privée, et notamment les dispositions de la loi Informatique et Libertés (Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée) et du Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016).

Dans ce cadre, Vybe s'engage à :

- (i) traiter les Données uniquement aux seules fins de l'exécution du Contrat (la « **Finalité** »), à l'exclusion de toute autre finalité ;
- (ii) mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de protéger les données de manière permanente et documentée, contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte accidentelle, l'altération, la diffusion ou l'accès non autorisé et en assurer la sécurité, l'intégrité et la confidentialité ;

- (iii) veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données en vertu du Contrat, en particulier, ses préposés :
 - a. s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité ; et
 - b. reçoivent la formation nécessaire en matière de protection des Données.
- (iv) ne communiquer les données à aucun tiers quel qu'il soit, hormis les tiers auxquels il serait strictement nécessaire de transmettre ces données aux fins de l'exécution du Contrat ;
- (v) prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut ;
- (vi) informer le Titulaire et tout Parent, sur simple demande, de la localisation des lieux de traitements des Données de quelque nature qu'ils soient (hébergement, backup, maintenance, administration, helpdesk, etc.) ;
- (vii) informer tout Titulaire et/ou tout Parent, dans un délai maximum de 24 heures de toute violation des Données

Tout Titulaire et tout Parent sont informés par Vybe qu'ils disposent à l'égard des Données, des droits prévus par la législation, en particulier, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des Données et d'un droit de ne pas faire l'objet d'une décision individuelle automatisée en adressant une communication par écrit à travers l'adresse de courrier électronique suivante : support@vybecard.com en précisant la référence. « Données personnelles / Exercice de Droits » en y joignant, afin de prouver leur identité, une copie de tout document national d'identité ou d'un document identificateur équivalent (passeport, carte d'identité).

Les conditions de mise en œuvre de ces traitements sont décrites au sein de la Politique de protection des données personnelles (à l'adresse suivante - [lien](#)).

Tout Titulaire et tout Parent sont également informés, s'ils considèrent que leurs droits n'ont pas été respectés, qu'ils disposent de la faculté d'adresser toute réclamation à la CNIL.

15. SECRET DES INFORMATIONS

En sa qualité d'agent prestataire de services de paiement, Vybe est tenu au secret professionnel et s'engage à ne pas divulguer d'informations à caractère bancaire appartenant au Titulaire et/ou Parent d'un Titulaire, en ce compris toutes Données, qu'elle recevrait dans le cadre de l'exécution des présentes.

Le Titulaire et/ou son Parent autorisent par ailleurs expressément PPS EU à transmettre à Vybe toute information sur le Compte et la Carte, sans limitation aucune, et nonobstant les dispositions légales sur le secret bancaire que le Titulaire et son Parent le cas échéant lèvent expressément à l'égard de Vybe et de ses préposés (représentants légaux et salariés), et ce, aux seules fins de l'exécution du Contrat.

Le Participant Mineur et son Parent autorisent également Vybe à analyser toute information obtenue via l'Application, de manière anonyme, aux fins du développement de nouveaux services.

Par dérogation au premier alinéa, Vybe est autorisée à transmettre toute information à (i) tout prestataire et sous-traitants contractuellement liés à elle, aux fins de la bonne exécution du Contrat et/ou de la fourniture des Services ou de tout nouveau service qu'elle développerait, ainsi (ii) qu'à

toute autorité administrative ou judiciaire disposant d'un droit d'accès à ces informations en application des dispositions légales et réglementaires applicables.

16. DUREE

Les Conditions Générales sont applicables pendant toute la durée de la relation contractuelle existante entre le Titulaire et la Société, laquelle est à durée indéterminée.

17. STIPULATIONS GENERALES

17.1. PREUVES

La preuve des actes et opérations ordonnés et/ou réalisés par tout Titulaire et/ou son Parent pourra être valablement rapportée au moyen des systèmes mis en place ou utilisés par Vybe, ce que les Titulaires acceptent expressément et irrévocablement.

La preuve pourra notamment résulter de tout enregistrement ou de tout support électronique ou numérique constituant la reproduction fiable, intègre et historique des données, conservées par la Société.

17.2. INDEPENDANCE DES CLAUSES

La nullité, l'illicéité ou l'inapplicabilité d'une clause quelconque des présentes ne saurait entraîner la nullité, l'illicéité ou l'inapplicabilité des autres clauses.

En cas de nullité, d'illicéité ou d'inapplicabilité d'une clause, la Société la remplacera par des nouvelles stipulations valides, licites ou applicables qui auront un effet aussi proche que possible de celui de la clause nulle, illicite ou inapplicable.

Les Titulaires ne pourront réclamer des dommages intérêts du fait d'une telle nullité, illicéité ou inapplicabilité d'une clause des présentes.

17.3. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne sera responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations si ce retard ou cette inexécution résulte d'un cas de force majeure, telle que celle-ci est définie par la jurisprudence.

Dans l'hypothèse où la Société envisagerait de se prévaloir d'un cas de force majeure, elle devra en informer tout Titulaire au préalable, par écrit, au plus tard dans les cinq (5) jours calendaires suivant la survenance de l'événement invoqué.

En tout état de cause, en cas de survenance d'un cas de force majeure, chaque partie mettra tout en œuvre pour minimiser les effets dudit cas de force majeure.

17.4. RECLAMATIONS ET MEDIATION

17.4.1. Réclamations

Toute réclamation en lien avec l'Application, le Portail Parent ou les Services proposés par la Société pourra être formulée par tout Titulaire et/ou tout Parent auprès de la Société, par courrier adressé au siège social, courriel au service clients (support@vybecard.com) ou contact téléphonique (+33 1 76 34 04 28).

Conformément aux dispositions de l'article L.133-45 du Code monétaire et financier, Vybe s'engage à y répondre dans un délai maximal de quinze (15) jours à compter de la réception de la réclamation.

La Société et toute personne à l'origine d'une réclamation s'efforceront de faire leurs meilleurs efforts à l'effet de trouver toute solution amiable.

Toutefois, si un délai supplémentaire est nécessaire, Vybe adressera au Titulaire et/ou tout Parent une réponse d'attente motivant le délai complémentaire nécessaire et précisant la date ultime à laquelle le Titulaire et/ou tout Parent recevra une réponse définitive. En tout état de cause, la Société adressera une réponse définitive au Titulaire et/ou tout Parent au plus tard trente-cinq (35) jours ouvrables suivant la réception de la réclamation.

17.4.2. Médiation

A défaut d'accord entre la personne à l'origine de la réclamation et la Société, celle-ci aura la faculté de recourir aux services du médiateur ci-après mentionné, désigné par la Société.

Pour ce faire, toute personne ayant formulé une réclamation aura la faculté de saisir gratuitement le médiateur auprès de l'Association Française des sociétés financières :

- Par courrier recommandé adressé au Médiateur de l'ASF, sis 75854 Paris Cedex 17.

Toute demande faite par courrier devra comporter les informations suivantes :

- les nom(s), prénom(s), et l'adresse du Titulaire ;
 - le nom de l'établissement concerné ;
 - la réponse contestée ou à défaut la copie de la lettre adressée à Vybe ;
 - un résumé des faits et des attentes ;
 - la copie des pièces essentielles du dossier ; et
 - la référence du dossier.
- En ligne, au moyen du site du médiateur de l'ASF, accessible à l'adresse suivante : <https://lemediateur.asf-france.com/>

Le médiateur s'efforcera de trouver une solution amiable entre les parties. A défaut de règlement dans le délai de 90 jours suivant la saisine du médiateur, chaque partie retrouvera toute liberté procédurale.

18. DROIT APPLICABLE – JURISDICTION

18.1. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales (CG Vybe), et tous documents en résultant entre la Société et tout Titulaire ou tout Parent de celui-ci sont régis et interprétés conformément au droit français, sous réserve des CG PPS Vybe qui demeurent soumises au droit belge.

18.2. COMPETENCE JURISDICTIONNELLE

Tout différend né de la validité, l'interprétation ou l'exécution des présentes sera soumis aux juridictions françaises compétentes.

ANNEXE 1 - DEFINITIONS

Apple Store ou App Store	désigne le magasin d'applications distribué par Apple sur les appareils mobiles fonctionnant sous iOS, étant précisé que l'accès à ce magasin d'applications est lui-même soumis aux dispositions contractuelles d'Apple que le Titulaire et/ou son Parent déclare connaître et avoir acceptées en téléchargeant l'Application.
Application	a le sens qui lui est donné à l'article 8.2.1 des présentes conditions générale, à savoir l'application mobile de la Société téléchargeable sur le Google Play Store ou l'Apple Store, permettant de visualiser le solde du Compte, suivre les opérations sur le Compte et la Carte, recevoir toute notification, passer les ordres nécessaires à la réalisation de certaines Opérations de Paiement (virements bancaire, prélèvements, etc.).
Carte	a le sens qui lui est donné à l'article 2 des présentes conditions générales.
Cashback	désigne la commission reversée au Titulaire ayant souscrit une offre bénéficiant d'un remboursement partiel sous forme d'un versement sur son Compte Vybe.
CG PPS Vybe	a le sens qui lui est donné à l'article 4 des présentes conditions générales.
CG Vybe	a le sens qui lui est donné à l'article 4 des présentes conditions générales.
Conditions Générales	a le sens qui lui est donné à l'article 4 des présentes conditions générales.
Compte	a le sens qui lui est donné à l'article 2 des présentes conditions générales.
Données Personnelles ou Données	désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable (ci-après dénommée « personne concernée ») ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, tel qu'un nom, un numéro d'identification, des données de localisation, un identifiant en ligne, ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale.
Finalité	a le sens qui lui est donné à l'article 14 (i) des présentes conditions générales.
Mineur	désigne toute personne non émancipée, ayant moins de 18 ans à la date de son inscription sur l'Application.
Offre Digitale ou Offre	a le sens qui lui est donné à l'article 2 des présentes conditions générales.
Opérations de Paiement	désigne, conformément aux dispositions de l'article L. 133-3 du code monétaire et financier, toute action consistant à verser, transférer ou retirer des fonds, indépendamment de toute obligation sous-jacente entre le payeur et le bénéficiaire, initiée par le payeur, ou pour son compte, ou par le bénéficiaire.

Parent	a le sens qui lui est donné à l'article 7.1 des présentes conditions générales.
Play Store	désigne le magasin d'applications distribué par Google sur les appareils mobiles fonctionnant sous Android, étant précisé que l'accès à ce magasin d'applications est lui-même soumis aux dispositions contractuelles de Google que le Titulaire et/ou son Parent déclare connaître et avoir acceptées en téléchargeant l'Application.
Portail Parent	a le sens qui lui est donné à l'article 8.2.1 des présentes conditions générales.
PPS EU	a le sens qui lui est donné à l'article 1 des présentes conditions générales.
Services	désigne les services proposés par la Société sur son Site ou via son Application ou le Portail Parent, en ce compris, l'ouverture et l'accès au Compte et la fourniture de la Carte.
Services de Paiement	désigne les services de paiement fournis par PPS EU au Titulaire, via l'Application ou le Portail Parent, tels que définis par l'article L. 314-1 II du code monétaire et financier.
Site	a le sens qui lui est donné à l'article 1 des présentes conditions générales.
Société	a le sens qui lui est donné à l'article 1 des présentes conditions générales.
Titulaire	a le sens qui lui est donné à l'article 7.1 des présentes conditions générales.
Vybe	a le sens qui lui est donné à l'article 1 des présentes conditions générales.

Termes et Conditions

Convention de Compte Vybe et de Carte Prépayée

Applicables au 30 septembre 2020

TABLE DES MATIERES

INFORMATIONS IMPORTANTES QUE VOUS DEVEZ CONNAITRE	23
1. DEFINITIONS	23
2. LIMITES DU COMPTE	27
3. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION	27
4. DEMANDE ET OUVERTURE DE COMPTE.....	28
5. RECEPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE	29
6. UTILISATION DE VOTRE CARTE.....	29
7. UTILISATION DE VOTRE COMPTE	31
8. VERIFICATION DU SOLDE DE VOTRE COMPTE.....	35
9. VOTRE RESPONSABILITE ET VOS AUTORISATIONS.....	35
10. CARTES PERDUES, VOLEES OU ENDOMMAGEES.....	37
11. TARIFICATION	37
12. TRANSACTIONS NON AUTORISEES ET ERRONEES	38
13. MODIFICATION	40
14. ANNULATION DE VOTRE COMPTE.....	41
15. RESILIATION OU SUSPENSION	41
16. NOTRE RESPONSABILITE.....	43
17. VOS INFORMATIONS	44
18. PROCEDURE DE RECLAMATION.....	45
19. GENERALITES	45
20. CONTACTER LE SERVICE CLIENTS	46

INFORMATIONS IMPORTANTES QUE VOUS DEVEZ CONNAITRE

Veillez lire attentivement la présente Convention avant d'utiliser votre Compte ou d'activer votre Carte ou d'utiliser l'un de nos services. Ces informations constituent la Convention relative à votre Compte tenu par PPS EU, y compris les services de paiement associés et toute(s) Carte(s) émise(s) par PPS EU. En confirmant que vous acceptez les termes de la Convention, ou en utilisant votre Compte ou en activant votre Carte et/ou en utilisant nos services, vous acceptez la Convention. Si vous ne comprenez pas un élément quelconque, veuillez contacter le Service Clients en utilisant les coordonnées figurant au paragraphe 20 de la Convention.

1. DEFINITIONS

Carte	Toute Carte Prépayée Vybe Mastercard associée à votre Compte.
Carte Numérique	Une représentation virtuelle et informatisée de votre Carte, également appelée Carte Virtuelle.
Commerçant	Un détaillant, ou toute autre personne, entreprise ou société qui accepte les cartes qui affichent le Symbole d'Acceptation Mastercard.
Compte	Le compte de paiement associé à votre Carte.
Conditions de Vybe	Les conditions générales entre vous, Vybe et PPS EU concernant les services qui vous sont fournis par Vybe.
Convention	Cette convention telle que modifiée de temps à autre.
DAB	Distributeur Automatique de Billets.
Détails du Compte	Tous détails relatifs à votre Compte, y compris, sans toutefois s'y limiter, le Code d'Identification de la Banque (BIC) et le Numéro de Compte.
Détails de Paiement	Les détails que vous fournissez pour permettre aux fonds d'être reçus sur votre Compte ou les détails que vous fournissez pour envoyer des fonds à partir de votre Compte.
EEE	L'Espace Economique Européen qui comprend actuellement tous les pays de l'Union européenne ainsi que l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein.
IBAN	Les détails du Compte pour la réception et l'envoi d'un paiement SEPA.
Informations	Toute information personnelle vous concernant, telle que, sans toutefois s'y limiter, votre nom, adresse et date de naissance.
Jours ouvrés	du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés.
Instruction de paiement	Une instruction de votre part d'effectuer un paiement à partir de votre Compte ou en faveur de celui-ci.

Les Services d'Information sur les comptes	Un service en ligne qui fournit des informations consolidées sur les comptes que vous détenez auprès d'un ou plusieurs prestataires de services de paiement tels que des banques.
Le Symbole d'Acceptation Mastercard	Le symbole de la marque Mastercard International Incorporated, indiquant l'acceptation de la carte.
Limites du Compte	désigne les limites relatives au Compte, tels que le Solde Maximal du Compte, et les plafonds de rechargement comme indiqué au paragraphe 2.
Mandat	en ce qui concerne un prélèvement SEPA, il s'agit de la manifestation écrite du consentement et de l'autorisation que vous donnez pour permettre à un bénéficiaire de nous envoyer des instructions afin d'initier des Prélèvements pour débiter de votre Compte.
Mastercard	Mastercard International Incorporated dont le siège social est situé à 2000 Purchase Street, Purchase, New York, 10577-2509 USA. Mastercard est une marque déposée de Mastercard International Incorporated.
Montant Total Déductible	Le montant total de la transaction, y compris la transaction elle-même ainsi que tous les frais, charges et impôts associés.
Nous, notre, ou PPS EU	PPS EU SA, une société immatriculée en Belgique (sous le numéro 0712.775.202) et dont le siège social est situé Boulevard du Souverain 165/9, 1160 Bruxelles, Belgique. PPS EU est agréée et réglementée par la Banque Nationale de Belgique en tant qu'établissement de monnaie électronique autorisé à émettre de la monnaie électronique et à fournir des services de paiement.
Numéro de carte	Le numéro à 16 chiffres figurant au recto de votre carte.
Paiement SEPA	désigne un virement en euro débitant un compte en euro et créditant un autre compte en euro dans la zone SEPA.
PIN	Un numéro d'identification personnel à quatre chiffres à utiliser avec votre Carte.
Plafonds	Plafonds relatifs à votre Compte et à votre Carte, tels que le Solde Maximal du Compte et les plafonds des transactions visés au paragraphe 2.
Portail de Gestion du Compte	Une application mobile ou un portail en ligne qui permet d'accéder au Compte qui vous est fourni par Vybe.
Prélèvement	En ce qui concerne un prélèvement SEPA, il s'agit d'une opération de paiement initiée par un bénéficiaire, dans le cadre de laquelle un montant doit être prélevé sur votre Compte conformément aux Règles du Système Général (le cas échéant).

Prélèvement SEPA	<p>Système qui permet aux bénéficiaires de prélever des paiements libellés en euros sur les comptes des payeurs dans les pays SEPA et les territoires associés, sous réserve d'un mandat conclu entre le payeur et le bénéficiaire.</p>
Prestataire de Services d'Information sur le Compte	<p>Un tiers prestataire de services de paiement qui est autorisé par son Régulateur à fournir des Services d'Information sur le Compte avec votre consentement explicite ou celui de votre Gestionnaire de Compte et en vertu d'un accord séparé que vous avez signé avec eux.</p>
Prestataire de Services d'Initiation de Paiement	<p>Un tiers prestataire de services de paiement qui est autorisé par son Autorité de Régulation à fournir des services d'initiation de paiement avec votre consentement explicite ou celui de votre Gestionnaire de Compte et en vertu d'un accord séparé que vous avez conclu avec celui-ci.</p>
Quasi Cash	<p>Transactions qui comprennent, sans s'y limiter, l'achat de chèques de voyage, de billets de loterie, de jetons de jeu de casino, de mandats, de dépôts et de mandats de transfert électronique de fonds.</p>
Règles du Système de Prélèvement SEPA	<p>désigne les Règles du Système Général, le cas échéant.</p>
Règles du Système Général	<p>les droits et obligations énoncés dans le Recueil de Règles du prélèvement SEPA, tel que modifié de temps à autre par le Conseil Européen des Paiements et disponible sur son site web (www.europeanpaymentscouncil.eu).</p>
Régulateur	<p>La Banque Nationale de Belgique en Belgique ou un autre régulateur européen des services financiers (le cas échéant).</p>
Sans contact	<p>Une fonction de paiement qui vous permet de payer en posant votre carte sur le terminal de paiement d'un point de vente pour des transactions allant jusqu'à 50 euros (montant qui peut être modifié de temps à autre).</p>
Service Clients	<p>Le centre de contact pour traiter les questions relatives à votre Carte. Les coordonnées du Service Clients figurent au paragraphe 20.</p>
Services d'Initiation de Paiement	<p>Un service en ligne qui accède au Compte Mastercard pour initier le transfert de fonds en votre nom.</p>
Site web	<p>www.vybecard.com</p>
Solde disponible	<p>La valeur des fonds disponibles.</p>
Solde Maximal du Compte	<p>Le solde maximal que vous pouvez détenir sur votre Compte, comme indiqué au paragraphe 2.</p>
Système Général	<p>désigne le Système Général du prélèvement SEPA.</p>
Tiers Prestataire Autorisé	<p>Comprend le Prestataire de Services d'Informations sur les Comptes et/ou le Prestataire de Services d'Initiation de Paiement.</p>

Titulaire de Carte	vous désigne, le Titulaire du Compte, lorsque vous êtes âgé de 18 ans ou plus pour un usage personnel dans le cadre de la présente ou l'enfant – exclusivement âgé de 13 à 17 ans inclus- à qui vous permettez (en votre qualité de représentant légal et/ou de tuteur) d'utiliser une Carte.
Titulaire du Compte	vous désigne, c'est-à-dire une personne impérativement âgée de 18 ans ou plus et la partie qui conclut la convention avec nous : soit pour votre usage personnel, soit en qualité de représentant légal et/ou de tuteur d'un Titulaire de Carte exclusivement âgé de 13 à 17 ans inclus.
Vous, votre	le Titulaire du Compte.
Vybe	désigne une société immatriculée en France, au Registre du commerce et des sociétés de Paris (sous le numéro 853 257 905) et dont le siège social est situé au 66 rue des Archives, 75003, Paris, France. Vybe est un agent de PPS EU, agissant au nom et pour le compte de PPS EU.

2. LIMITES DU COMPTE

Solde Maximal du Compte à tout moment		EUR 15,000
Recharge Maximale du Compte par an		EUR 100,000
Recharge Maximale du Compte par transaction		EUR 7,500
Recharge Maximale du Compte par jour		EUR 7,500
Retrait d'espèces via DAB	Par jour	EUR 750
	Par mois	EUR 1,500
Achats par carte Par transaction	Par transaction	EUR 5,000
Paielement SEPA entrant *	Par transaction	EUR 7,500
	Par jour	EUR 7,500
Paielement SEPA sortant	Par transaction	EUR 7,500
	Par jour	EUR 7,500

* Sous réserve du Solde Maximal du Compte et de la Recharge Maximale du Compte par jour

3. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

- 3.1.** La Convention est conclue pour une durée indéterminée jusqu'à ce que vous, Vybe ou nous-mêmes la résiliions conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la Convention.
- 3.2.** Le Compte est un compte de paiement en euros, tenu par PPS EU, et distribué et géré par Vybe en tant qu'agent de PPS EU.
- 3.3.** Nous émettons toutes les Cartes dans le cadre de notre licence de Mastercard. Mastercard est une marque déposée, et le logo à cercles est une marque de Mastercard International Incorporated. Votre Carte demeure la propriété de PPS EU.
- 3.4.** Vos droits et obligations relatifs à l'utilisation de votre Compte et de votre Carte sont tels que définis dans la présente convention entre vous, Vybe et nous ; vous n'avez aucun droit contre Mastercard ou ses filiales respectives. Si vous rencontrez des difficultés dans l'utilisation de votre Compte et/ou de votre Carte, vous devez contacter le Service Clients.
- 3.5.** La Convention est rédigée et disponible en français et en anglais (à l'adresse suivante - [lien](#)) et nous nous engageons à communiquer avec vous en anglais concernant tout aspect de votre Compte et de votre Carte.
- 3.6.** Vous acceptez que nous puissions communiquer avec vous par e-mail et/ou SMS et/ou via le Portail de Gestion du Compte pour toute notification ou information concernant votre Compte et il est donc important que vous vous assuriez de garder votre adresse e-mail et votre numéro de téléphone portable à jour via le Portail de Gestion du Compte.

- 3.7.** Si vous souhaitez utiliser les services fournis par un Tiers Prestataire Autorisé sur votre Compte, nous vous conseillons de vous assurer que ce Tiers Prestataire Autorisé soit agréé par un Régulateur à fournir ses services. Vous devez lui donner explicitement votre consentement ou lui partager vos informations d'identification du Portail de Gestion du Compte chaque fois qu'un accès à votre compte est nécessaire pour qu'il puisse vous fournir ses services. Vous devez toujours tenir compte des implications du partage de vos identifiants du Portail de Gestion du Compte et de toute information personnelle.
- 3.8.** Si un Tiers Prestataire Autorisé demande l'accès à votre Compte pour vous fournir ses services en utilisant vos identifiants du Portail de Gestion du Compte, nous considérerons que vous avez donné votre accord pour le faire. Veuillez noter que nous sommes tenus de fournir l'accès à votre Compte si un Tiers Prestataire Autorisé le demande et que nous ne pouvons refuser l'accès que dans certaines circonstances.
- 3.9.** Si vous ne souhaitez pas utiliser les services fournis par un Tiers Prestataire Autorisé en ce qui concerne votre Compte, il vous suffit de refuser de donner votre consentement ou de refuser de partager vos identifiants du Portail de Gestion du Compte avec un Tiers Prestataire Autorisé.
- 3.10.** La présente convention est conclue uniquement et exclusivement entre vous et nous. Dans les limites autorisées par la loi, nous n'avons aucune obligation envers le(s) Titulaire(s) de Carte(s) et le(s) Titulaire(s) de Carte(s) n'ont aucun droit à notre égard.
- 3.11.** Tous les Titulaires de Carte doivent résider à la même adresse que vous et doivent être âgés d'au moins 13 ans. Nous pouvons demander une preuve d'âge pour tout Titulaire de Carte et il vous incombe de nous la fournir. Un Titulaire de Carte âgé de moins de 18 ans ne pourra pas présenter une demande de Carte.
- 3.12.** Vous devez vous assurer que tout Titulaire de Carte âgé de moins de 18 ans n'utilise pas sa Carte à des fins pour lesquelles l'âge minimum requis est de 18 ans ou plus, par exemple pour des jeux de hasard, des divertissements destinés aux adultes et l'achat d'alcool, et que le Titulaire et vous-même respectiez à tout moment toutes les lois applicables.
- 3.13.** En outre, pour éviter tout doute, nous ne fournissons aucun service de recommandation ou de cash back à vous et/ou au Titulaire de Carte. Veuillez vous référer aux conditions générales d'utilisation distinctes de Vybe, le cas échéant.

4. DEMANDE ET OUVERTURE DE COMPTE

- 4.1.** Pour demander l'ouverture d'un Compte, vous devez être âgé d'au moins 18 ans et résider en France.
- 4.2.** Si nous ne sommes pas en mesure de vérifier de manière satisfaisante votre identité et votre adresse à partir des Informations que vous avez fournies au moment de votre demande ou de l'enregistrement du Compte, nous rejeterons votre demande.
- 4.3.** Nous créerons le Compte pour vous sur la base des Informations que vous nous avez fournies. Vous devez fournir des Informations exactes et nous informer de toute modification de celles-ci dès que possible afin que nos registres restent exacts.

- 4.4.** Pour utiliser le Compte, vous devez vous connecter au Portail de Gestion du Compte.
- 4.5.** Tout compte est réservé à un usage personnel, et non à un usage professionnel. Si vous utilisez votre Compte à des fins professionnelles, nous serons en mesure de le fermer avec effet immédiat.

5. RECEPTION ET ACTIVATION DE LA CARTE

- 5.1.** Votre Carte sera expédiée par voie postale à votre domicile. Dès réception de la Carte, vous devez la signer
- 5.2.** Vous devrez activer votre Carte via le Portail de Gestion du Compte avant de l'utiliser.
- 5.3.** Une fois la Carte activée, vous pouvez prendre connaissance du code PIN via le Portail de Gestion du Compte.
- 5.4.** Vous pouvez modifier votre code PIN à un DAB qui dispose d'une fonction de changement de code PIN. Lorsque vous sélectionnez ou modifiez le code PIN, vous ne devez pas sélectionner un code PIN qui peut être facilement découvert, tel qu'un numéro qui :
 - 5.4.1. vous est facilement associé, tel que votre numéro de téléphone ou votre date de naissance ; ou
 - 5.4.2. fait partie des données inscrites sur la Carte ; ou
 - 5.4.3. se compose des mêmes chiffres ou d'une séquence de chiffres courants ; ou
 - 5.4.4. est identique à un code PIN choisi précédemment.
- 5.5.** Vous ne devez pas révéler votre code PIN à un tiers.

6. UTILISATION DE VOTRE CARTE

- 6.1.** Votre Carte peut être utilisée chez n'importe quel Commerçant pour effectuer des achats en magasin, sur internet ou par téléphone et peut être utilisée pour le retrait d'espèces aux distributeurs automatiques (des frais s'appliquent, voir paragraphe 11). Vous pouvez également effectuer des achats en ligne et par téléphone en utilisant votre Carte Numérique. Vous pouvez autoriser une transaction sur la Carte chez n'importe quel Commerçant en entrant le code PIN ou un autre code de sécurité. A défaut d'autorisation de la transaction via la puce et le code, le Commerçant peut vous permettre de l'autoriser en signant le reçu. Une transaction peut également être autorisée en posant la Carte sur un lecteur sans contact. Nous pouvons refuser d'exécuter une transaction si celle-ci est illégale ou frauduleuse ou si vous n'avez pas un Solde Disponible suffisant. Nous considérerons les transactions comme autorisées et authentiques si :
 - 6.1.1. la Carte est posée sur un lecteur sans contact et acceptée par ce dernier ;
 - 6.1.2. le Code PIN de la Carte ou un autre code de sécurité qui vous est personnel est utilisé ;
 - 6.1.3. la Carte est utilisée et que vous avez autorisé l'opération en signant le reçu ;

- 6.1.4. les données de la Carte Numérique ont été utilisées ;
- 6.1.5. une transaction a été autorisée à partir du Portail de Gestion du Compte.
- 6.2. Une fois que vous avez autorisé une transaction, vous ne pouvez plus retirer votre consentement à la transaction.
- 6.3. La Carte est une carte prépayée, ce qui signifie que le Solde Disponible sera réduit du montant total de chaque transaction et autorisation, majorés des impôts et frais applicables, y compris les frais supplémentaires de distributeur automatique le cas échéant. Vous ne devez pas utiliser la carte si le Montant Total Déductible dépasse le Solde Disponible.
- 6.4. La carte peut être utilisée pour effectuer des transactions dans une monnaie autre que l'euro ("**transaction en devise étrangère**"), le montant déduit de votre Carte sera converti en euros le jour où nous recevrons les détails de cette transaction en devise étrangère. Nous utiliserons un taux fixé par Mastercard, qui sera disponible chaque jour ouvré et les modifications du taux de change opéreront avec effet immédiat. Les taux de change peuvent fluctuer et ils peuvent changer entre le moment où une transaction est effectuée et celui où elle est déduite de votre Solde Disponible. Vous pouvez prendre connaissance du taux de change appliqué à une transaction dans l'historique de vos transactions.
- 6.5. En raison des mesures de sécurité, les Commerçants qui acceptent la Carte doivent nous demander l'autorisation pour toutes les transactions que vous effectuez. Dans certaines circonstances, les Commerçants peuvent exiger que vous ayez un Solde Disponible supérieur à la valeur de la transaction que vous souhaitez effectuer. Vous ne serez facturé que pour la valeur réelle et finale de la transaction que vous effectuez. Les Commerçants l'exigent car ils peuvent avoir besoin d'accéder à plus de fonds que ce que vous aviez prévu de dépenser au départ. Par exemple :
 - 6.5.1. les hôtels, les voitures de location et
 - 6.5.2. Commerçants sur internet - certains sites de Commerçants sur internet enverront, au moment de l'inscription ou au moment du paiement, une demande d'autorisation de paiement pour vérifier si les fonds sont disponibles. Cela aura une incidence temporaire sur le Solde Disponible. Veuillez également garder à l'esprit que de nombreux sites ne prélèvent pas le paiement avant l'expédition des marchandises. Veuillez donc en tenir compte lorsque vous vérifiez le Solde Disponible afin de vous assurer que les fonds disponibles sont suffisants pour couvrir tous les achats.
- 6.6. Si un Commerçant accepte de rembourser un achat effectué à l'aide de la Carte, les fonds seront ajoutés au Solde Disponible de la Carte lorsque nous recevrons les fonds du Commerçant.

LES LIMITES QUANT A L'UTILISATION DE VOTRE CARTE

- 6.7. La Carte ne peut pas être utilisée dans les situations où il n'est pas possible d'obtenir en ligne une autorisation indiquant que vous disposez d'un solde suffisant pour la transaction. Par exemple, sans toutefois s'y limiter : les transactions dans les trains, les bateaux et certains achats en vol.

- 6.8.** La Carte ne doit pas être utilisée comme une pièce d'identité.
- 6.9.** La Carte ne doit pas être utilisée à des fins illicites ou pour effectuer des transactions interdites par la loi, ni pour des jeux de hasard, des divertissements destinés aux adultes ou des transactions en Quasi Cash.
- 6.10.** Nous pouvons vous demander de nous restituer votre Carte à tout moment pour une raison valable, conformément aux dispositions du paragraphe 15 de la présente convention.

DATE D'EXPIRATION

- 6.11.** La date d'expiration de la Carte est inscrite au recto de la Carte. Vous ne pourrez plus utiliser votre Carte après expiration. Vous pouvez demander une Carte de remplacement via le Portail de Gestion du Compte (des frais s'appliquent, voir le paragraphe 11).

7. UTILISATION DE VOTRE COMPTE

- 7.1.** Le Compte peut être utilisé pour effectuer des paiements SEPA entrants et sortants, chacun étant soumis à des limites applicables au Compte.

PAIEMENT SEPA ENTRANT

- 7.2.** Sous réserve des limites fixées au paragraphe 2, si des fonds peuvent être ajoutés au Compte par la réception de paiements SEPA. Sous réserve du paragraphe 7.4, nous créditerons le Compte lorsque nous recevons les fonds (des frais s'appliquent, voir paragraphe 11).
- 7.3.** Nous ne pouvons pas créditer votre Compte d'un paiement dont il est bénéficiaire si :
 - 7.3.1.** le Compte a atteint le Solde Maximal ou les Limites applicables ;
 - 7.3.2.** le Compte est inactif ou bloqué ;
 - 7.3.3.** le donneur d'ordre a fourni des détails de Compte incorrects/invalides pour votre Compte ;
 - 7.3.4.** nous soupçonnons une activité frauduleuse sur votre Compte ; ou
 - 7.3.5.** une telle action est interdite par la loi.
- 7.4.** Les fonds peuvent être renvoyés au donneur d'ordre sans vous en informer si le paragraphe 7.3 s'applique. Veuillez noter que cela ne s'appliquera qu'aux paiements SEPA entrants effectués avec l'IBAN.

PAIEMENTS SEPA SORTANTS (le cas échéant)

- 7.5.** Pour effectuer un paiement SEPA à partir de votre Compte, vous devez d'abord configurer le destinataire en tant que nouveau bénéficiaire. Pour ce faire, vous devrez suivre certaines étapes d'autorisation de sécurité sur le Portail de Gestion du Compte.
- 7.6.** Une fois que les étapes d'autorisation de sécurité ont été franchies avec succès, un paiement peut être effectué en faveur du bénéficiaire ainsi désigné via le Portail de Gestion du Compte.

- 7.7.** Il vous incombe de vérifier que le Solde Disponible soit suffisant avant d'effectuer un paiement. Si votre Compte n'a pas un Solde Disponible suffisant, votre paiement sera rejeté.
- 7.8.** Si vous mettez à jour votre numéro de téléphone portable via le Portail de Gestion du Compte, accessible en libre-service, ou le Service Clients, il se peut que vous ne puissiez pas configurer un nouveau bénéficiaire pour effectuer des paiements pendant 24 heures.
- 7.9.** Si un paiement est rejeté par la banque destinatrice, un remboursement est automatiquement crédité sur votre Compte.

DELAIS DE TRAITEMENT DES PAIEMENTS

- 7.10.** Tout paiement SEPA sera effectué dans un délai de un (1) Jour Ouvré à compter de l'Instruction de Paiement.
- 7.11.** Tout paiement SEPA entrant sera crédité sur votre Compte dans un délai de un (1) Jour Ouvré à compter de la réception des fonds.
- 7.12.** Nous n'autoriserons un paiement que s'il se situe dans les Limites de votre Compte et si le Solde Disponible est suffisant.
- 7.13.** Le moment de réception d'un ordre de transaction est celui où nous le recevons. Vous ne pouvez interrompre une transaction une fois qu'elle nous a été transmise et que vous avez donné votre consentement, ou lorsque vous avez donné votre consentement pour un paiement préautorisé.

AUTORISATION ET INTERRUPTION DES PAIEMENTS

- 7.14.** Il vous incombe de veiller à fournir des informations exactes sur le compte du bénéficiaire et le montant du paiement lorsque vous effectuez un paiement ou que vous désignez un bénéficiaire. Vous serez tenu responsable si vous nous donnez des instructions inexactes ou si vous nous demandez par erreur d'effectuer le même paiement plusieurs fois, mais nous essaierons de vous aider à récupérer les fonds. Nous ne sommes pas toujours en mesure de le faire, mais nous ferons tout notre possible. Nous vous facturerons des frais pour la recherche, le rappel ou l'annulation d'un paiement. Si nous ne pouvons pas récupérer les fonds, vous pouvez demander les informations pertinentes dont nous disposons sur la transaction pour vous aider à récupérer les fonds. Nous vous fournirons ces informations sur demande écrite de votre part, à moins que la loi ne nous en empêche.
- 7.15.** Vous pouvez nous autoriser à effectuer un paiement à partir de votre Compte via le Portail de Gestion du Compte en mettant en place des paiements électroniques et en nous donnant des instructions par l'intermédiaire d'un tiers, par exemple un Prestataire de Services d'Initiation de Paiement. Nous considérerons un paiement comme autorisé par vous si :
 - 7.15.1.** La transaction a été autorisée à partir du Portail de Gestion du Compte en utilisant les identifiants de connexion requis et que le bénéficiaire a été approuvé en utilisant le code de vérification envoyé dans le SMS d'approbation du bénéficiaire ; ou
 - 7.15.2.** un Prestataire de Services d'Initiation de Paiement a effectué un paiement à partir de votre Compte.

- 7.16.** Nous pouvons refuser de traiter un paiement (sans vous en informer au préalable) si :
- 7.16.1. le Compte ne dispose pas d'un Solde Disponible suffisant pour couvrir le paiement ; ou
 - 7.16.2. le Compte est suspendu ou fermé ; ou
 - 7.16.3. le Compte a atteint ses Limites ; ou
 - 7.16.4. nous devons le faire pour nous conformer aux règles du système de paiement ; ou
 - 7.16.5. nous soupçonnons une activité frauduleuse sur votre Compte ou le paiement est illicite ou frauduleux ; ou
 - 7.16.6. nous soupçonnons une fraude ou un accès non autorisé à votre Compte par un Prestataire de Services d'Initiation de Paiement ; ou
 - 7.16.7. un tel refus est nécessaire en vue de respecter la loi.
- 7.17.** Si nous refusons de traiter un paiement en vertu de l'article 7.16 :
- 7.17.1. nous ne serons pas responsables des pertes qui pourraient en résulter et nous ne serons pas tenus d'en informer le bénéficiaire du paiement,
 - 7.17.2. Vous pouvez vérifier votre Compte pour vous assurer que le Solde Disponible était suffisant et/ou que les coordonnées du bénéficiaire étaient correctes, ou vous pouvez nous demander la raison de la non-exécution d'un paiement en contactant le Service Clients. Sauf si la loi nous en empêche, nous vous expliquerons pourquoi et nous vous indiquerons également ce qui peut être fait pour corriger toute erreur dans l'Instruction de Paiement.
- 7.18.** Il se peut que vous ne puissiez pas interrompre un paiement une fois que vous l'avez autorisé ou qu'il l'a été par un Prestataire de Services d'Initiation de Paiement.
- 7.19.** Si, pour une raison quelconque, un paiement est traité pour un montant supérieur au Solde Disponible sur votre Compte, vous devez nous rembourser le montant déductible, excédant votre Solde Disponible dès réception d'une facture de notre part. Si vous ne remboursez pas ce montant immédiatement après avoir reçu cette facture, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris une action en justice et/ou la fermeture du Compte, pour récupérer les sommes dues.
- 7.20.** Le Solde Disponible sur le Compte ne produira aucun intérêt.

DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX PRELEVEMENTS SEPA

a. ELIGIBILITE

- 7.21.** Sous réserve des conditions énoncées dans le présent accord, des règles applicables au système de prélèvement SEPA et de notre confirmation écrite expresse vous offrant les services prévus dans la présente section, vous pouvez effectuer des paiements à partir de votre compte en utilisant le système de base. Ce faisant, vous acceptez de vous conformer à tout moment aux règles du système de base.

b. MANDATS ET PRELEVEMENTS

- 7.22.** Avant l'exécution de toute opération de paiement ou série d'opérations effectuées au moyen d'un système de Prélèvement SEPA, vous devez autoriser le bénéficiaire à prélever des fonds sur votre Compte en lui donnant un Mandat.
- 7.23.** Dans le cadre du Système Général, la signature d'un Mandat par vous manifeste votre consentement à chaque prélèvement relatif à ce Mandat et, sauf avis contraire de votre part conformément aux clauses (7.25) à (7.28) ci-dessous, nous débiterons votre Compte à la date de Prélèvement indiquée par le bénéficiaire.
- 7.24.** Vous acceptez de vous conformer aux conditions de tout Mandat conclu avec un bénéficiaire. Le contrat sous-jacent conclu entre le bénéficiaire et vous, et toute réclamation ou contestation en vertu de celui-ci, est hors du champ de la présente convention et n'engage que le bénéficiaire et vous. Vous devez chercher à résoudre toute contestation liée au prélèvement directement avec le bénéficiaire.
- 7.25.** Vous pouvez modifier un Mandat en informant le bénéficiaire des modifications que vous souhaitez effectuer, à condition de le faire conformément aux Règles du Système Général.
- 7.26.** Vous pouvez informer un bénéficiaire à tout moment de la révocation d'un mandat. Si vous révoquer un mandat vous devez nous en informer immédiatement. Nous refuserons, sur vos instructions écrites, toute demande future de prélèvement au titre du mandat révoqué, à condition que nous recevions vos instructions au plus tard un jour ouvrable avant que le Compte ne doive être débité. Dans ce cas, il vous appartient d'informer le bénéficiaire de la révocation du mandat. Nous pouvons rejeter ou renvoyer un Prélèvement lorsque nous sommes autorisés ou obligés de le faire en vertu des Règles du Système Général.
- 7.27.** Vous avez le droit de nous demander d'interdire le débit de votre Compte pour tout Prélèvement.
- 7.28.** Si nous recevons une notification de révocation d'un mandat de la part d'un bénéficiaire, nous rejetterons tout autre prélèvement dans le cadre de ce mandat.

c. REMBOURSEMENTS ET LITIGES

- 7.29.** Dans le cadre du Système Général, lorsqu'un paiement a été prélevé sur votre Compte, vous avez le droit de nous demander un remboursement dans les circonstances suivantes :
- 7.29.1. dans les 8 semaines suivant la date à laquelle votre Compte a été débité pour une raison quelconque ;
- 7.29.2. après 8 semaines, mais dans les 13 mois suivant la date à laquelle votre Compte a été débité, lorsque vous affirmez que vous n'avez pas autorisé le paiement, auquel cas les dispositions de la clause 13 s'appliquent ;
- 7.29.3. si votre demande est rejetée, vous devrez contacter directement le bénéficiaire pour tenter de résoudre le litige.
- 7.30.** Si nous acceptons d'effectuer un remboursement pour tout Prélèvement SEPA, cela ne vous exonère pas de toute responsabilité en ce qu'il s'agit de résoudre toute contestation liée au Prélèvement avec le bénéficiaire, et un remboursement par nos soins ne préjuge pas de l'issue d'un tel litige.

d. *AUTRES CONDITIONS*

- 7.31.** Vous ne devez permettre à personne d'autre qu'un signataire autorisé de signer un Mandat. Sous réserve de toute exigence légale ou réglementaire applicable ou de nos obligations au titre du Système Général, nous sommes autorisés à traiter tout Prélèvement qui nous est soumis conformément aux présentes conditions sans nous enquêter de son objet, ni des circonstances dans lesquelles le Mandat a été signé.
- 7.32.** En cas d'incompatibilité ou de conflit entre les dispositions de la présente Convention et les Règles du Système de Prélèvement SEPA, ces dernières prévaudront.
- 7.33.** Vous acceptez de prendre toutes les mesures et de fournir toutes les informations que nous pouvons raisonnablement exiger pour nous aider à exécuter nos obligations en vertu des Règles du Système de Prélèvement SEPA.

8. VERIFICATION DU SOLDE DE VOTRE COMPTE

- 8.1.** Vous pouvez consulter le Solde Disponible et l'historique des transactions de votre Compte via le Portail de Gestion du Compte.
- 8.2.** Nous mettrons vos relevés de Compte mensuels à disposition sur le Portail de Gestion du Compte et nous vous enverrons un courrier électronique pour vous informer de leur disponibilité.

9. VOTRE RESPONSABILITE ET VOS AUTORISATIONS

- 9.1.** Nous pouvons restreindre ou refuser d'autoriser toute utilisation de votre Compte ou des Cartes émises en vertu de la présente Convention, y compris les transactions effectuées dans toutes juridictions si l'utilisation de la Carte ou du Compte entraîne ou pourrait entraîner une violation de la Convention ou si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que vous ou un tiers a commis ou est sur le point de commettre des activités illicites ou d'autres abus en lien avec le Compte ou la Carte.
- 9.2.** Le cas échéant, tout refus d'autoriser une transaction par Carte vous sera communiqué par l'intermédiaire du Commerçant concerné.
- 9.3.** Vous devez signer votre Carte dès que vous la recevez et la conserver en lieu sûr. Vous devez également conserver en lieu sûr toute donnée de sécurité ou les identifiants liés à votre Carte, votre Compte et votre Portail de Gestion du Compte.
- 9.4.** Vous serez tenu responsable de toutes les transactions non autorisées résultant de l'utilisation d'un Compte perdu ou volé ou des données de sécurité de la Carte ou du détournement du Compte ou de la Carte si vous manquez à vos obligations :
 - 9.4.1.** de conserver la Carte et/ou les données de sécurité de la Carte et/ou du Compte en lieu sûr, ou
 - 9.4.2.** de nous signaler la perte ou le vol de la Carte.
- 9.5.** Vous ne devez jamais :

- 9.5.1. permettre à une autre personne d'utiliser votre carte, votre code PIN ou des données de sécurité liées au Compte ou à la Carte, ou
- 9.5.2. permettre à un tiers autre qu'un Tiers Prestataire Autorisé d'utiliser ou d'accéder à votre Compte, ou
- 9.5.3. divulguer ou mettre à disposition vos identifiants du Portail de Gestion du Compte à un tiers, sauf si le tiers est un Tiers Prestataire Autorisé et que vous souhaitez utiliser ses services, ou
- 9.5.4. consigner le(s) mot(s) de passe, le code PIN ou toute donnée de sécurité relative à votre Carte ou à votre Compte, sauf si cela est fait d'une manière qui rendrait impossible la reconnaissance de ces données par toute autre personne, ou
- 9.5.5. divulguer votre code PIN ou toute donnée de sécurité relative à votre Carte ou à votre Compte, ou les mettre à la disposition de toute autre personne, que ce soit verbalement ou en les saisissant de manière à ce qu'ils puissent être vus par d'autres personnes ; ou
- 9.5.6. saisir le code PIN dans tout DAB qui ne semble pas conforme, qui a été modifié, qui est doté d'un dispositif suspect ou qui fonctionne de manière suspecte
- 9.6.** Vous serez tenu responsable de toutes les transactions que vous ou un Prestataire de Services d'Initiation de Paiement autorisez.
- 9.7.** Vous serez tenu responsable de toutes les transactions qui ont lieu suite à un acte frauduleux de votre part ou à un manquement intentionnel ou à une négligence grave de votre part dans le cadre de la présente Convention. Toutes ces transactions et tous les frais et charges liés à ces transactions seront déduits du Solde Disponible.
- 9.8.** Il est de votre responsabilité de nous tenir informés des changements apportés à toute information, y compris l'adresse électronique et les numéros de téléphone portable. Tout manquement à cette obligation peut nous empêcher de vous contacter au sujet du Compte, y compris pour vous faire parvenir les remboursements auxquels vous pourriez avoir droit ou pour vous informer des modifications apportées à la présente Convention.
- 9.9.** Vous acceptez de nous indemniser et de nous exonérer, ainsi que nos distributeurs, partenaires, agents, sponsors et prestataires de services et les sociétés de leur groupe, des frais de toute action en justice engagée pour l'exécution de cette Convention et/ou de toute violation de cette dernière ou de toute utilisation frauduleuse de la Carte, du Compte, des identifiants de connexion au Portail de Gestion du Compte, ou du code PIN par vous ou avec votre autorisation.
- 9.10.** Le Portail de Gestion du Compte est uniquement compatible avec les appareils dont le système d'exploitation n'a pas été modifié, ou jailbreaké, ou configuré pour permettre l'installation de logiciels provenant de sources autres que celles approuvées par Vybe (y compris, sans toutefois s'y limiter, l'Apple App Store et Google Play). L'utilisation du Portail de Gestion du Compte sur un tel appareil s'effectue à vos risques et périls et nous ne pouvons être tenus responsables de toute perte financière ou perte de données ou d'informations.

10. CARTES PERDUES, VOLEES OU ENDOMMAGEES

- 10.1.** En cas de perte, vol, fraude ou de tout autre risque d'utilisation non autorisée de la Carte ou du Compte, ou si la Carte est endommagée ou présente des dysfonctionnements, vous devez immédiatement bloquer la Carte à travers le Portail de Gestion du Compte ou contacter le Service Clients afin que nous puissions bloquer la Carte et le code PIN.
- 10.2.** Si vous bloquez la Carte ou si vous nous informez, conformément à la Convention, que votre Carte a été perdue ou volée, vous serez tenu responsable à hauteur d'un montant maximal de 50 € de toute perte survenue avant que nous soyons informés ou que la Carte soit bloquée.
- 10.3.** Sous réserve que vous ayez suivi l'une des étapes prévues au paragraphe 11.1 et que le paragraphe 11.4 ne soit pas applicable, vous ne serez pas tenu responsable des pertes survenant après la date à laquelle vous avez bloqué la carte ou informé le Service Clients. S'il reste un Solde Disponible sur la Carte, vous pouvez demander une Carte de remplacement via le Portail de Gestion du Compte (des frais s'appliquent, voir le paragraphe 11).
- 10.4.** Vous serez tenu responsable de toutes pertes dans le cas où nous avons des raisons de penser que vous avez agi frauduleusement ou que vous avez agi de manière délibérée ou que vous avez fait preuve de négligence grave en omettant de nous informer ou de bloquer la carte perdue ou volée ou que vous n'avez pas conservé en sécurité votre Carte ou des données de sécurité ou que vous avez violé la Convention.

11. TARIFICATION

- 11.1.** Votre Compte est soumis aux frais suivants. Les frais essentiels détaillés ci-dessous se rapportent à l'ensemble des services essentiels que nous vous fournissons en relation avec votre Compte.

SERVICES ESSENTIELS	FRAIS	NOTES
Tenue de compte	Gratuit	
Accès à l'application Vybe et au portail en ligne	Gratuit	
Ouverture du Compte Vybe	Gratuit	
Fermeture du Compte Vybe	Gratuit	
Carte prépayée Vybe Mastercard	Gratuit	*livraison standard
Virement instantané entre comptes Vybe	Gratuit	
Paiement SEPA entrant	Gratuit	
Paiement SEPA sortant	Gratuit	
Services Cashback	Gratuit	

Google Pay	Gratuit	
Paielement par Carte prépayée Vybe Mastercard en euros	Gratuit	
Paielement par Carte prépayée Vybe Mastercard en devises (autre que l'euro)	Gratuit*	*soumis au taux de change Mastercard
Paielement via Google Pay en euros	Gratuit	
Paielement via Google Pay en devises (autre que l'euro)	Gratuit*	*soumis au taux de change Mastercard
Retrait d'espèces en euros (DAB)	Gratuit* (pour les 3 premiers retraits par an) Puis 1,50 € par retrait	*Seuls les trois (3) premiers retraits sont gratuits, par année calendaire et inclus les retraits d'espèces en devises (autre que l'euro), ensuite, des frais de 1,50€ par retrait sont appliqués
Retrait d'espèces en devises (autre que l'euro) (DAB)	Gratuit* (pour les 3 premiers retraits par an) Puis 1,50 € par retrait	*Seuls les trois (3) premiers retraits sont gratuits, par année calendaire et inclus les retraits d'espèces en devises (autre que l'euro), ensuite, des frais de 1,50€ par retrait sont appliqués soumis au taux de change Mastercard
AUTRE SERVICES	FRAIS	NOTES
Alertes par courrier électronique, notifications par téléphone portable, inApp et SMS	Gratuit*	*les frais standard d'opérateur SMS/Internet peuvent s'appliquer
Remplacement de la Carte	Gratuit*	* Le premier remplacement de carte est gratuit en livraison standard, ensuite des frais de 10 € sont appliqués

11.2. Nous déduisons du Solde Disponible tous les frais dus. En l'absence de Solde Disponible ou si les frais excèdent le Solde Disponible, nous vous enverrons une facture et vous demanderons de nous rembourser immédiatement dès réception de la facture. Si vous ne payez pas ce montant immédiatement après avoir reçu une facture de notre part, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris une action en justice, pour récupérer les sommes dues.

12. TRANSACTIONS NON AUTORISEES ET ERRONEES

12.1. S'il existe une raison de penser que vous n'avez pas autorisé une transaction sur le Compte ou qu'elle n'a pas été autorisée par un Prestataire de Services d'Initiation de Paiement, ou a été effectuée de manière erronée, vous devez nous en informer immédiatement via le Portail de Gestion du Compte, et en tout état de cause dans les 13 mois suivant la date de la transaction en question.

- 12.2.** Si vous signalez une transaction non autorisée :
- 12.2.1. Nous rembourserons, avant la fin du Jour Ouvré suivant, le montant non autorisé, y compris les frais éventuels, sur le Compte de manière à rétablir la situation dans laquelle il se serait trouvé si la transaction non autorisée n'avait pas eu lieu.
 - 12.2.2. Nous ne sommes pas tenus de vous rembourser les sommes non autorisées si nous avons une raison de penser que vous avez agi frauduleusement, et nous pouvons en informer la police ou toute autre autorité habilitée par la loi. Si nous n'effectuons pas le remboursement avant la fin du Jour Ouvré suivant, mais que nous confirmons par la suite que la transaction n'était pas autorisée, nous vous rembourserons aussitôt les sommes non autorisées.
 - 12.2.3. Une fois que nous vous aurons remboursé les sommes non autorisées, nous n'aurons plus aucune responsabilité envers vous. Si nous découvrons par la suite que vous n'aviez pas droit à un remboursement, nous considérerons le remboursement comme une erreur et nous serons en droit d'effectuer à nouveau la transaction, incluant les frais éventuels, sur votre Compte.
- 12.3.** Une fois que nous vous aurons remboursé les sommes non autorisées, nous n'aurons plus aucune responsabilité envers vous. Si nous découvrons par la suite que vous n'aviez pas droit à un remboursement, nous considérerons le remboursement comme une erreur et nous serons en droit d'effectuer à nouveau la transaction, incluant les frais éventuels, sur votre Compte.
- 12.4.** Vous ne serez pas tenu responsable des transactions non autorisées effectuées à partir de votre Compte après nous avoir informés que votre Carte, vos données de sécurité de la Carte ou vos identifiants du Portail de Gestion du Compte ont été volés, perdus, ou compromis.
- 12.5.** Si vous nous informez qu'une transaction a été effectuée de manière erronée sur votre Compte, nous procéderons immédiatement au remboursement des fonds correspondants, y compris les frais éventuels pour rétablir votre Compte dans la situation où il se trouverait si la transaction erronée n'avait pas été effectuée. Toutefois, cela ne s'appliquera pas si :
- 12.5.1. vous ne nous informez pas du paiement erroné dans un délai raisonnable et, en tout état de cause, dans les 13 mois suivant la date à laquelle la transaction a été effectuée ;
 - 12.5.2. toute instruction de paiement que vous nous avez donnée était incorrecte. Si tel est le cas, nous ferons des efforts raisonnables pour recouvrer votre argent si le paiement est égaré, mais nous pouvons vous facturer des frais pour couvrir nos coûts ce faisant. Nous vous indiquerons le montant de ces frais avant d'entamer la procédure de recouvrement. Si nous ne sommes pas en mesure de récupérer les fonds, vous pouvez demander les informations pertinentes dont nous disposons concernant la transaction pour vous aider à récupérer le montant du paiement. Pour des raisons légales, nous sommes tenus de fournir ces informations sur réception d'une demande écrite, sauf si la loi nous en empêche ; ou
 - 12.5.3. Nous pouvons démontrer que le paiement a effectivement été reçu par l'autre banque (auquel cas elle sera tenu responsable).
- 12.6.** Si des fonds ont été versés sur votre Compte par erreur, nous pouvons les récupérer de votre Compte et/ou bloquer les fonds afin qu'ils ne puissent pas être dépensés :

- 12.6.1. Nous n'avons pas à vous informer avant de récupérer ou de bloquer les fonds.
- 12.6.2. Si des fonds sont versés par erreur sur votre Compte, nous sommes tenus de fournir suffisamment de détails sur vous et sur le paiement erroné à la banque ou à l'institution qui a exécuté le paiement pour leur permettre de récupérer les fonds.
- 12.7.** Lorsque vous avez accepté qu'une autre personne puisse prélever un paiement sur votre Compte (par exemple, si vous avez donné les détails de votre Carte à un Commerçant afin d'effectuer un paiement pour la location d'une voiture ou la réservation d'une chambre d'hôtel), vous pouvez nous demander de rembourser un paiement si toutes les conditions suivantes sont remplies :
- 12.7.1. l'autorisation donnée n'a pas précisé le montant exact à payer ;
- 12.7.2. le montant qui a été porté au débit de votre Compte était supérieur à ce que vous auriez pu raisonnablement prévoir de payer, compte tenu des circonstances, y compris les habitudes de dépenses antérieures ; et
- 12.7.3. vous faites la demande de remboursement dans les huit semaines suivant la date à laquelle le paiement a été prélevé sur votre Compte.
- 12.8.** Nous pouvons vous demander de fournir des informations à des fins de vérification.
- 12.9.** Si vous nous demandez d'effectuer un remboursement en vertu du paragraphe 13.7, dans les dix Jours Ouvrés suivant la date de réception de votre demande (ou si nous demandons des informations complémentaires en vertu du paragraphe 13.8, dans les dix Jours Ouvrés suivant la date de réception de ces informations) nous procéderons soit:
- 12.9.1. au remboursement intégral du paiement ; ou
- 12.9.2. nous vous indiquerons les raisons pour lesquelles nous n'acceptons pas le remboursement.
- 12.10.** Vous n'aurez pas droit à un remboursement au titre du paragraphe 13.7 si :
- 12.10.1. vous nous avez donné votre accord pour que le paiement soit effectué ; et
- 12.10.2. le cas échéant, lorsque nous (ou la personne ou un Commerçant auquel vous avez donné votre autorisation pour effectuer un paiement) vous avons donné des informations sur le paiement en question au moins quatre semaines avant la date d'échéance du paiement.
- 12.10.3. si le montant du paiement en question était supérieur à celui que vous aviez raisonnablement prévu de payer en raison d'une modification du taux de change.

13. MODIFICATION

- 13.1.** Nous pouvons modifier la présente Convention, y compris les frais et les limites, en vous envoyant un préavis d'au moins deux mois par courrier électronique (à condition que vous nous ayez fourni une adresse électronique à jour) et nous veillerons à ce que la version la plus récente soit toujours disponible sur le Portail de Gestion du Compte.

- 13.2.** Si vous n'êtes pas d'accord avec les modifications apportées à la Convention, vous pouvez à tout moment, dans le délai de préavis de deux mois, résilier votre Convention et fermer votre Compte conformément au paragraphe 9.2 à ce moment-là, sans frais. Toutefois, si vous ne procédez pas à la résiliation pendant cette période, vous serez considéré comme ayant accepté les modifications et les changements vous seront alors applicables.
- 13.3.** Il existe certaines situations dans lesquelles nous pouvons apporter des modifications à la présente Convention et nous ne sommes pas tenus de vous en informer à l'avance. Il s'agit de changements que vous pouvez probablement attendre en raison de la nature du produit ou du service, ou qui ne vous contrarieront pas du fait qu'ils vous sont favorables. Nous ne sommes pas tenus de vous informer personnellement à l'avance lorsque l'une des situations suivantes se présente :
- 13.3.1. Si le changement est en votre faveur, si nous réduisons vos frais, si nous rendons cette Convention plus équitable pour vous, ou si nous introduisons un nouveau service ou une nouvelle fonctionnalité dont vous pouvez bénéficier.
- 13.3.2. Nous apportons un changement parce qu'une modification de la loi ou de la réglementation nous oblige à le faire avant une date donnée, et que nous n'avons pas le temps de vous en informer.
- 13.4.** Si une disposition quelconque de la Convention n'est pas conforme aux exigences réglementaires, nous ne nous fonderons pas sur cette disposition, mais la traiterons comme si elle reflétait effectivement l'exigence réglementaire applicable. Si nous devons apporter des modifications opérationnelles avant de pouvoir nous conformer pleinement à la nouvelle exigence réglementaire, nous apporterons ces modifications dès que cela sera raisonnablement possible. Nous mettrons à jour notre Convention pour refléter les nouvelles exigences réglementaires lors de sa prochaine réédition.

14. ANNULATION DE VOTRE COMPTE

- 14.1.** Vous pouvez annuler votre Compte et vos Cartes avant de les activer, et jusqu'à 14 jours calendaires après la date d'activation ("**période d'annulation**"), via le Portail de Gestion du Compte ou en contactant le Service Clients.

15. RESILIATION OU SUSPENSION

- 15.1.** Nous pouvons mettre fin à cette Convention à tout moment :
- 15.1.1. si nous vous donnons un préavis de deux mois et vous remboursons le Solde Disponible sans frais, ou
- 15.1.2. avec effet immédiat si vous avez violé la présente Convention, ou si nous avons une raison de penser que vous avez utilisé ou avez l'intention d'utiliser le Compte ou la Carte de manière gravement négligente ou à des fins frauduleuses ou autres fins illicites, ou si nous ne pouvons plus traiter vos transactions en raison des actions de tiers.
- 15.2.** Nous pouvons suspendre ou résilier votre Compte ou vos Cartes à tout moment avec effet immédiat (et jusqu'à ce qu'il soit remédié à votre défaillance ou que la Convention soit résiliée) si :

- 15.2.1. nous découvrons que l'une des informations qui nous ont été fournies lors de la demande d'ouverture de votre Compte ou de l'achat de la Carte était incorrecte ; ou
 - 15.2.2. nous pensons qu'une telle action est nécessaire pour des raisons de sécurité ; ou
 - 15.2.3. si nous soupçonnons ou pour prévenir une utilisation suspectée comme non autorisée ou frauduleuse du Compte ou de la Carte ; ou
 - 15.2.4. si vous avez atteint vos Plafonds ; ou
 - 15.2.5. une telle action est requise par la loi ; ou
 - 15.2.6. vous avez violé la Convention ou nous avons des raisons de penser que vous avez utilisé ou avez l'intention d'utiliser votre Compte ou vos Cartes ou le mot de passe ou le code d'accès du Portail de Gestion du Compte d'une manière gravement négligente ou à des fins frauduleuses ou autres fins illicites ou si nous ne pouvons pas traiter des transactions en raison des actions de tiers.
- 15.3.** Dans le cas où nous suspendrions ou résilierions votre Compte ou vos Cartes, si nous sommes en mesure de le faire, nous vous en informerons à l'avance, au cas contraire, nous vous en informerons immédiatement par la suite (dans la mesure où la loi nous y autorise). Nous pouvons informer toute personne impliquée dans la transaction si une suspension a eu lieu
- 15.4.** Dans le cas où des frais supplémentaires sont constatés sur votre Compte à la suite d'une résiliation effectuée par vous ou par nous, alors, dans le respect de la présente Convention, vous devrez nous rembourser toute somme relative à un retrait ou à des frais et/ou commissions valablement appliqués, aussi bien avant qu'après la résiliation. Nous vous enverrons une facture et vous demanderons de nous rembourser immédiatement. Si vous ne remboursez pas ce montant immédiatement après réception d'une facture de notre part, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris une action en justice, pour recouvrer les sommes dues.
- 15.5.** Vous pouvez résilier votre Compte et votre Carte à tout moment après la période d'annulation en contactant le Service Clients et en demandant le remboursement de votre solde. Des frais peuvent vous être facturés si vous demandez la restitution de votre solde aux moments suivants :
- 15.5.1. avant la date d'expiration de votre Carte ou de votre Carte de remplacement ;
 - 15.5.2. avant que vous ou nous résiliions la Convention avant la date d'expiration de la Carte ;
 - 15.5.3. plus de 12 mois après ;
 - la date d'expiration de votre Carte ou de votre Carte de remplacement : ou
 - la résiliation de la Convention (le cas échéant). Ces frais vous seront rappelés avant la restitution.
- 15.6.** Vous pouvez demander la restitution des fonds aussi longtemps que :
- 15.6.1. nous estimons que vous n'avez pas agi frauduleusement ; et

- 15.6.2. une telle action n'est pas interdite par une loi, un règlement, une décision de justice, une instruction ou une directive d'une autorité ou d'un organisme de régulation compétent.
- 15.7.** Sous réserve du paragraphe 15.8, une fois que le Solde Disponible est remboursé et que le Compte est fermé, votre Convention sera résiliée. Toutefois, si le paragraphe 15.8 s'applique à votre Compte, celui-ci restera actif et votre Convention continuera à s'appliquer jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de fonds sur votre Compte.
- 15.8.** Si nous constatons que des retraits, des frais ou des commissions supplémentaires ont été encourus sur votre Compte à la suite du traitement de la restitution de vos fonds, nous vous enverrons une facture détaillée et nous vous demanderons de nous rembourser immédiatement dès réception de la facture. Si vous ne remboursez pas ce montant immédiatement après avoir reçu une facture de notre part, nous nous réservons le droit de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris une action en justice, pour recouvrer les sommes dues.
- 15.9.** Tout Solde Disponible subsistant sur le Compte après la résiliation vous appartiendra. Vous pouvez à tout moment utiliser votre Solde Disponible en contactant le Service Clients. Vous n'aurez plus accès à votre Compte après la résiliation. Des frais d'inactivité peuvent être facturés chaque mois s'il reste un Solde Disponible sur le Compte 12 mois après la résiliation.

16. NOTRE RESPONSABILITE

- 16.1.** La responsabilité de PPS EU dans le cadre de la présente Convention (qu'elle soit contractuelle, délictuelle, ou résultant d'un manquement à une obligation légale ou autre) est soumise aux exclusions et limites suivantes :
- 16.1.1. nous ne sommes pas responsables de toute défaillance résultant directement ou indirectement d'une cause échappant à notre contrôle, y compris, mais sans s'y limiter, une insuffisance de fonds et/ou une défaillance des services de réseau aux DAB, des limites maximales de retrait fixées par les opérateurs de DAB et des défaillances des systèmes de traitement des données ;
- 16.1.2. nous ne sommes pas responsables de toute perte de profits, d'activité ou de toutes pertes indirectes, consécutives, spéciales ou punitives ;
- 16.1.3. lorsque la Carte est défectueuse en raison d'un manquement de notre part, notre responsabilité est limitée au remplacement de la Carte ou, à notre choix, au remboursement du Solde Disponible ;
- 16.1.4. lorsque des montants sont incorrectement déduits du Solde Disponible en raison d'un manquement de notre part, notre responsabilité est limitée au paiement d'un montant équivalent en votre faveur ;
- 16.1.5. dans le cas peu probable où des sommes sont déduites du Solde Disponible mais que vous n'avez pas autorisé cette déduction conformément à la Convention, alors notre responsabilité sera telle que prévue au paragraphe 13 ; et

- 16.1.6. dans toutes les autres circonstances de manquement de notre part, notre responsabilité sera limitée au remboursement du Solde Disponible.
- 16.2.** Aucune disposition de la Convention n'exclut ou ne limite notre responsabilité en cas de décès ou de blessure corporelle résultant d'une négligence ou d'une fraude de notre part.
- 16.3.** Dans la mesure autorisée par la loi, toutes les conditions ou garanties prévues par la loi, un règlement ou autre sont expressément exclus.
- 16.4.** Pour rappel, la présente Convention est conclue uniquement et exclusivement entre vous et nous. Dans toute la mesure autorisée par la loi, nous n'avons aucune obligation envers le(s) Titulaire(s) de Carte et le(s) Titulaire(s) de Carte n'ont aucun droit à notre égard.
- 16.5.** Les exclusions et limites ci-dessus énoncées dans le présent paragraphe s'appliquent à toute responsabilité de nos sociétés affiliées telles que Mastercard, et d'autres fournisseurs, contractants, agents ou distributeurs et de leurs sociétés affiliées respectives (le cas échéant), à votre égard, qui pourrait survenir dans le cadre de la Convention.
- 16.6.** En cas de fraude ou de suspicion de fraude ou de menace à la sécurité de votre Carte ou de votre Compte, nous pouvons utiliser des SMS, le téléphone, la voie postale, le courrier électronique ou une autre procédure sécurisée pour vous contacter. Nous pouvons vous demander de vérifier votre identité ou celle de tout autre Titulaire de Carte à des fins de sécurité.

17. VOS INFORMATIONS

- 17.1.** Vous pouvez nous fournir les Informations de temps à autre en rapport avec votre Compte. Certaines informations seront nécessaires pour que nous puissions vous fournir le Compte et les services prévus dans le cadre de la présente Convention. Vous devez mettre à jour toute modification d'Informations via le Portail de Gestion du Compte. Vybe et PPS EU sont tous deux les Responsables de Traitement des Données au regard de nos responsabilités dans la fourniture des services soumis à cette convention et n'utiliseront vos données personnelles qu'à cette fin. Veuillez consulter la Politique de Confidentialité publiée sur <https://vybecard.com/confidentiality.pdf> ou les informations complètes sur les données personnelles que PPS EU et Vybe détiennent, la manière dont nous les utiliserons et dont nous les conserverons en toute sécurité.
- 17.2.** Pour effectuer un paiement, nous pouvons transférer vos informations/données à tout prestataire de services de paiement utilisé pour réaliser votre Instruction de Paiement. En émettant une Instruction de Paiement, vous reconnaissez ce transfert de vos Informations. Nous vous contacterons si des informations supplémentaires en relation avec ce paiement sont requises de votre part. Si vous avez besoin d'une information sur les prestataires de services de paiement utilisés en relation avec les paiements, vous pouvez contacter le Service Clients. Nous pouvons également transférer vos informations en dehors de l'Union européenne et de l'EEE pour permettre l'utilisation de la Carte lors d'un voyage ou dans les limites autorisées par la loi.
- 17.3.** Si vous autorisez ou consentez à ce qu'un Tiers Prestataire Autorisé accède à votre compte pour vous fournir ses services, vous devez savoir que nous n'avons aucun contrôle sur la

manière dont le Tiers Prestataire Autorisé utilisera vos informations et que nous ne serons pas tenus responsables de toute perte d'informations après qu'il ait eu accès à vos informations.

18. PROCEDURE DE RECLAMATION

- 18.1.** Les réclamations concernant tout élément du service fourni peuvent être adressées au Service Clients.
- 18.2.** Toutes les réclamations seront soumises à la procédure de réclamation de Vybe. À votre demande, Vybe vous fournira une copie de sa procédure de traitement des réclamations et, si elle reçoit une réclamation de votre part, une copie de sa procédure de traitement des réclamations vous sera automatiquement envoyée par courrier ou par courrier électronique.
- 18.3.** Si Vybe ne parvient pas à résoudre la réclamation avec satisfaction, vous pouvez la transmettre au Médiateur dont l'adresse est North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, no 8, bte. 2, 1000, Bruxelles ou par téléphone au +3225457770. Les détails du service offert par le Médiateur sont disponibles à l'adresse www.ombudsfin.be.

19. GENERALITES

- 19.1.** Tout retard ou manquement de notre part à exercer un droit ou une voie de recours en vertu de la présente Convention ne doit pas être interprété comme une renonciation à ce droit ou à cette voie de recours ni comme un empêchement à son exercice à tout moment ultérieur.
- 19.2.** Si une disposition de la Convention est considérée comme inapplicable ou illicite, les autres dispositions demeureront en vigueur et continueront à produire leurs effets
- 19.3.** Vous ne pouvez céder ou transférer aucun de vos droits et/ou avantages dans le cadre de la Convention et vous serez la seule partie au contrat qui nous lie. Vous resterez responsable jusqu'à ce que tous les Comptes et/ou Cartes qui vous ont été délivrés soient résiliés et que vous ayez payé l'intégralité des sommes dues en vertu de la Convention. Nous pouvons céder nos droits et avantages à tout moment sans vous en informer au préalable par écrit. Nous pouvons sous-traiter l'une de nos obligations au titre de la Convention.
- 19.4.** Aucun tiers qui n'est pas partie à la présente Convention n'a le droit d'exécuter une quelconque disposition de la présente Convention, à l'exception de Mastercard et de ses filiales respectives qui peuvent exécuter toute disposition de la présente Convention qui leur confère un avantage ou un droit et d'une personne mentionnée au paragraphe 16.4 qui peut exécuter le paragraphe 16.
- 19.5.** La présente Convention contient les informations figurant au Livre VII, Titre 3, Chapitre 2 du Code de droit économique et vous pouvez obtenir une copie de la Convention à tout moment en vous rendant sur le Portail de Gestion du Compte.
- 19.6.** La présente Convention est régie par le droit belge et vous acceptez la compétence exclusive des tribunaux belges. Cette disposition est stipulée à votre profit et ne limite pas le droit de saisir les tribunaux désignés en vertu de l'article 624, 1°, 2° et 4° du Code judiciaire belge.
- 19.7.** Le Système Belge de Garantie des Dépôts n'est pas applicable à ce Compte et à cette Carte. Il n'existe pas d'autres systèmes d'indemnisation pour couvrir les pertes invoquées en rapport avec le Compte. En cas d'insolvabilité, vos fonds sont protégés en vertu de la directive

européenne sur la Monnaie Electronique 2009/110/CE et de la loi belge du 11 mars 2018 relative au statut juridique et à la surveillance des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique, qui visent à garantir la sécurité des fonds détenus sur des comptes de monnaie électronique comme le vôtre

20. CONTACTER LE SERVICE CLIENTS

- 20.1.** Si vous avez une requête concernant la Carte, vous pouvez contacter le Service Clients en téléphonant au +33(0)176340428 entre 19h00 et 18h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés), ou en écrivant au Service Clients à l'adresse support@vybecard.com.
- 20.2.** Un service de gestion des Cartes Perdues et Volées est également disponible 24 heures sur 24 via le Portail de Gestion du Compte.

- / -